

la lettre

DE LA COMMISSION ENFANTS



AMNESTY INTERNATIONAL - Commission enfants - 76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19
Tel. : 01.53.38.65.65 - Fax : 01.53.38.55.00 - Ligne directe : 01.53.38.65.32 - E-mail : comenfants@amnesty.fr

Edito

Enfants soldats ou enfants terroristes ?

Pour celles et ceux d'entre nous qui avaient alors saisi d'emblée l'ampleur et la portée de l'évènement, dix ans après, les attentats du 11 septembre 2001 ont encore une résonance particulière.

Les décisions qui s'en sont suivies ont reconfiguré de façon significative et durable (?) le champ des relations internationales et des stratégies militaires. De toute évidence, cette menace terroriste d'une nouvelle nature (planétaire) était clairement asymétrique compte tenu de ce qu'elle opposait un réseau terroriste évanescent mais globalisé à des acteurs étatiques et institutionnels (OTAN, ONU) souverains ou conventionnels. Pour autant, elle ne justifiait pas qu'une série d'États de droits, au premier rang desquels se trouvent les États-Unis et le Royaume-Uni, s'écartent à ce point du périmètre de leur droit domestique ou du droit international pour pouvoir mieux la combattre.

Ces écarts se sont traduits par un recours croissant et répété à une gamme importante et variée de pratiques illégales et à une inflation de lois antiterroristes ou sécuritaires qu'Amnesty International n'a (eu) de cesse de dénoncer (1)

Il s'est agi par exemple du recours à la torture dans les prisons d'Abou Ghraïb ou de Guantanamo, à des détentions illégales et des extraditions forcées en Europe ou au Moyen-Orient («extraordinary rendition program»), des dérives liberticides de plusieurs lois répressives et sécuritaires dont le USA Patriot Act ou la loi Perben II du 9 mars 2004, en France, portant adaptation de la justice aux évolutions criminelles (qui limitent toutes deux les droits de la défense et réduisent le droit au respect de la vie privée), ou encore d'exécutions extrajudiciaires (voir les interrogations de la Présidente d'Amnesty International France, Geneviève Garrigos, sur les circonstances de la mort d'Oussama Ben Laden) (2).

D'autres pays comme la Russie, la Turquie ou l'Arabie Saoudite ont habilement revendiqué cette menace terroriste pour restreindre les libertés civiles dans leurs pays ou cibler une frange précise de leur population (habitants du Caucase ou Kurdes). Là encore, Amnesty International via sa campagne «Pas de sécurité sans droits humains» n'a pas manqué de dénoncer ces abus.

Concernant le sort des mineurs et plus singulièrement celui des enfants soldats, l'après-11 septembre n'a pas non plus été sans incidences : un glissement sémantique tout à fait pervers s'est opéré entre «enfants soldats» et «enfants terroristes»... Et la pratique/tolérance qui prévalait généralement, consistant à ne pas emprisonner ou juger d'anciens enfants soldats enrôlés dans des conflits armés s'est à plusieurs reprises dissipée.

Depuis sa transformation en centre de détention à l'automne 2001, le camp de Guantanamo a vu pas moins de quatre mineurs (avérés) se succéder entre ses murs: Mohammed al-Gharani, ressortissant tchadien arrêté au Pakistan à l'âge de 15 ans, Omar Khadr, Canadien, capturé en Afghanistan à l'âge de 15 ans, Hassan

50 ANS
AMNESTY
INTERNATIONAL



1961-2011 : 50 ANS DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

N° 19

Septembre 2011

Public

SF 11 – ENF 30

SOMMAIRE

Edito

La vie de la commission

Témoignages

- Les mineurs isolés étrangers rendent fou
- L'avocate des enfants perdus
- Un dossier de Roumain, ça va vite

Sur le front des enfants soldats

Soudan – Ouganda - Tchad

Actualités – France

- Mineurs délinquants
- Rétention de jeunes mineurs
- Le Défenseur des droits
- La nouvelle Défenseur des enfants
- La justice des mineurs

Actualités – Monde

- Nouvelle résolution de l'ONU
- Le Vatican et la pédophilie
- USA, prison à vie des mineurs
- Haïti : les enfants domestiques
- Algérie : kidnappings d'enfants
- Maroc : mariages de mineurs
- Somalie : enfants victimes de crimes de guerre - enfants sur la ligne de feu
- Mali : le drame des enfants des rues
- Côte d'Ivoire : travail des enfants
- Afghanistan : enfants kamikazes
- Pakistan : enfants victimes de sévices sexuels
- Inde : entre obscurantisme et progrès
- Chine : enfants de migrants - kidnapping d'enfants illégaux - trafic d'enfants

En bref

France – Monde

Agenda

Films - Exposition - Livres - Documentation

bin Attash, Yéménite, arrêté au Pakistan à l'âge de 17 ans et Yusef al-Shehri, Saoudien, arrêté à l'âge de 16 ans en Afghanistan.

Cependant, en Turquie, sous la pression d'Amnesty International, le Parlement turc a adopté le 22 juillet 2010 une nouvelle législation qui doit mettre fin à la pratique consistant à poursuivre en justice des enfants de 15 ans ou plus devant des cours pénales spéciales pour adultes, compétentes notamment dans les affaires liées au terrorisme et à la sûreté de l'État. Il a aussi pris la décision de cesser d'engager, au nom de la législation antiterroriste, des poursuites judiciaires contre des mineurs qui n'ont fait que participer à des manifestations.

En novembre 2010, Amnesty International avait demandé aux autorités turques d'enquêter efficacement sur les allégations de tortures et mauvais traitements dont auraient été victimes ces mineurs pendant leur détention.

Ces enfants en définitive, que sont-ils : des soldats, des terroristes ? Non, rien de tout ça ! Ce sont surtout des victimes qui doivent être réinsérées en dehors de l'univers carcéral et réconciliées avec elles-mêmes et avec la société.

Lionel Quille,

responsable de la Commission Enfants.

(1) Campagne «Pas de sécurité sans droits humains».

(2) Communiqué de presse du 06 mai 2011, site Web d'Amnesty International France.

La vie de la commission

A l'attention des relais enfants franciliens !

Chers relais enfants, après quelques départs définitifs de certains de ses membres (manque de disponibilité, raisons personnelles, problème de santé, etc.), la Commission enfants voit son effectif sensiblement réduit. Vous êtes nombreux à nous encourager par vos courriers ou vos mails et à soutenir et relayer nos actions et nos travaux. Nous vous en remercions chaleureusement !

Nous sommes certains que parmi nos relais franciliens, nombreux sont celles et ceux qui aimeraient ou pourraient consacrer une demi-journée ou une journée par semaine ou par mois aux activités de la commission enfants (actuellement, notre jour de présence au siège d'Amnesty, 76, bd. de la Villette, est le jeudi). A vous tous et toutes qui êtes prêt(e)s à nous rejoindre dans la durée et avec motivation, nous lançons un appel ! Rejoignez-nous pour nous aider à défendre et à promouvoir les droits de l'enfant !

Contact : comenfants@amnesty.fr, tél 01 53 38 65 32.

Lionel Quille, responsable de la Commission Enfants.

Murhabazi Namegabe, Héros des enfants du monde



Murhabazi Namegabe, «Muna», directeur du Bureau pour le volontariat en faveur de l'enfance et de la santé (BVES) à Bukavu (province du Sud-Kivu en RDC), a reçu le prix des enfants du monde pour les droits des enfants à la suite d'un vote de millions d'enfants de 53.500 écoles de 101 pays, pour avoir libéré des milliers d'enfants soldats, de filles victimes de violences sexuelles par des groupes armés, et s'être occupé de plus de 4.000 enfants réfugiés non accompagnés.

Le prix lui a été remis le 28 avril au siège de la fondation suédoise organisatrice du prix par des représentants des enfants assistés par la Reine de Suède.

Dans le message nous en informant, Muna a dédié ce prix à Amnesty International pour son 50^{ème} anniversaire : «Votre soutien a transformé si vite notre activisme en faveur de la défense des Droits de l'Enfant en RD Congo ! »

Muna a été reçu le 11 mai par le Gouverneur de la Province du Sud-Kivu, accompagné par les représentants de l'UNICEF, du CICR, de la MONUSCO, et d'officiels congolais en charge de la démobilisation et de l'enfance. Il a demandé au Gouvernement congolais «de consacrer une priorité dans le Budget aux besoins et aux droits des enfants et d'adopter une loi protégeant les Défenseurs des Droits Humains».

Un prix honoraire est partagé par Cecilia Flores-Oebando, des Philippines, dont le Visayan Forum agit en faveur des filles réduites en esclavage, et par Monira Rahman, du Bangladesh, dont l'association ASF s'occupe des filles victimes d'agression à l'acide.

Information sur le prix : www.worldschildrensprize.org

Excellente nouvelle !

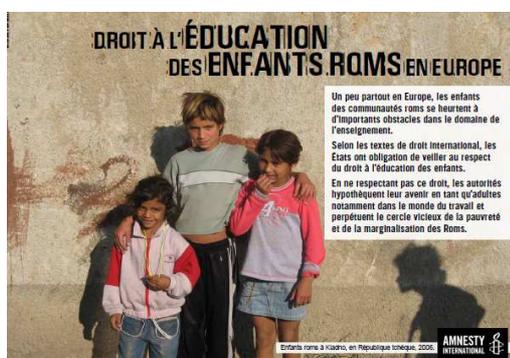
Le 26 août dernier, le tribunal de première instance, qui avait dans un premier temps ordonné le transfert de Jordan Brown devant un tribunal pour adultes, est revenu sur sa décision, après avoir été retoquée par une cour supérieure en février dernier. Jordan Brown sera jugé devant un tribunal pour enfants pour le double meurtre dont il est inculpé. Cela met fin au risque qu'il soit condamné à la perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle (soit un emprisonnement jusqu'à sa mort), à l'instar de plusieurs milliers de mineurs au moment des faits, aujourd'hui incarcérés à vie aux Etats-Unis.

Amnesty International fait campagne depuis plusieurs années pour que les Etats-Unis cessent de condamner des mineurs à cette peine qui contrevient à la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et empêche de fait toute possibilité de réhabilitation et de réinsertion de personnes mineures au moment des faits. A la connaissance d'AI, seuls les USA condamnent régulièrement à cette peine.

C'est une victoire importante pour Jordan Brown, ses avocats, et les milliers de militants et sympathisants d'AI, notamment en France, qui se sont mobilisés à plusieurs reprises depuis environ un an pour ce résultat, par le biais de la coo USA, de la com enfants, et au sein de la campagne 12 personnes en danger 2011. Les actions en faveur de Jordan Brown sont donc terminées.

Philippe Brizemur, comenfants, 1^{er} septembre 2011.

Pour en savoir plus, <http://www.amnesty.fr/AI-en-action/Protegeons-les-personnes/Personnes-en-danger/Actualites/USA-Jordan-Brown-devant-un-tribunal-pour-enfants-3311>



Nouvelle exposition de la commission enfants et de l'équipe discrimination

L'exposition «Droit à l'éducation des enfants Roms en Europe» est maintenant disponible. 14 panneaux au format A3, plastifiés et munis de deux œillets de fixation.

Un exemplaire de cette exposition est envoyé dans chaque secteur. Se renseigner auprès des conseillers nationaux.

Témoignages

Les mineurs étrangers isolés rendent fou

Sur son blog, Jean-Pierre Rosenczveig a écrit un long article sur les conflits entre les Conseils généraux et le Garde des Sceaux, concernant les mineurs étrangers isolés. Ce conflit est passé dans une phase cruciale. Le Conseil général de Seine Saint-Denis, par exemple, refuse depuis le 1^{er} septembre d'accueillir les enfants qui lui sont confiés par la justice. Il estime que l'Etat, en refusant de supporter le poids financier de l'aide apportée à ces enfants contribue à «plomber» les finances du Conseil général séquanodionysien.

Il rappelle que des enfants étrangers, non accompagnés, arrivent tous les jours à Roissy et que quelque 500 enfants sont confiés chaque année aux bons soins du Conseil général de Seine-Saint-Denis. Les Conseils généraux de Paris, du Pas-de-Calais et des Bouches-du-Rhône sont dans des situations similaires.

Lire la suite sur : <http://jprosen.blog.lemonde.fr/2011/09/04/les-mineurs-etrangers-isoles-rendent-fou-432/>

Lemonde.fr (blog de Jean-Pierre Rosenczveig), 4 septembre 2011.

L'avocate des enfants perdus

«Le droit, c'est magique!», s'exclame Laurence Tartour avec émotion, en regardant les codes civils et pénaux qui s'empilent sur les étagères de son cabinet. Assise à son bureau, l'avocate à la chevelure noire volumineuse et au rouge à lèvres écarlate pourrait parler du droit des enfants pendant des heures. «Il faut aller au tribunal et demander une autorisation pour assister à une audience. Ca vaut le coup», encourage-t-elle, enthousiaste.

Cette femme de 46 ans au caractère bien trempé est avocate au Barreau de Paris. Elle traite du droit des étrangers, des délinquants, mais aussi des mineurs en danger. Elle conseille ces derniers dans le cadre des auditions pour les enfants.

**Rencontre avec
une avocate
au Barreau de Paris
engagée activement
dans le droit des
enfants**

Même si elle dirige seule son cabinet dans le centre de Paris depuis treize ans, elle dédie l'équivalent d'une journée par semaine au droit des enfants à l'Antenne des mineurs. Il y a une dizaine d'années, elle s'est portée volontaire pour travailler au sein de cette annexe du Barreau consacrée à l'accès au droit pour les enfants, de l'assistance juridique à la défense. Aujourd'hui, Me Tartour chapeaute la formation des avocats qui veulent intégrer cette Antenne et gérer la permanence quotidienne de 14h à 17h. Elle participe aux permanences téléphoniques, et prend en charge dans son cabinet des enfants ayant sollicité l'Antenne.

Défendre des personnes en difficulté est une vocation, loin d'être aussi rémunératrice que d'autres domaines du droit. La juriste a parfois vécu des situations cocasses, comme cette fois où une femme lui a offert deux sacs remplis de bananes et de gâteaux en guise de paiement. «Je ne savais pas quoi dire», confie l'avocate avec le sourire.

La prise en charge d'un enfant, comprenant son audition, l'audience et le suivi, lui rapporte environ 90 euros. A titre de comparaison, une heure de consultation pour un client classique à son cabinet coûte en principe 200 euros. Laurence Tartour doit garder une clientèle privée pour faire tourner son cabinet et continuer à consacrer sereinement une partie de son temps à l'assistance aux enfants.

Grâce à son travail de juriste, elle milite pour que le droit des mineurs soit le plus pédagogique possible. «Ce qui marche le mieux avec les enfants, ce sont les mesures de réparation, pour leur faire prendre conscience de l'impact de leurs actes. Un juge des enfants ne doit pas stigmatiser un adolescent en lui disant qu'il n'est bon que pour la prison».

Souvent, elle assiste des jeunes en composition pénale, une procédure visant à trouver des mesures alternatives à l'incarcération. Après avoir parlé avec un éducateur et reconnu ses méfaits, le jeune peut se voir confier des tâches dans une association, comme distribuer des repas pour les personnes défavorisées, par exemple. Selon Laurence Tartour, «cela se passe bien en général. Et l'adolescent arrive à donner une bonne image de lui-même».

L'avocate hyperactive veut aussi faire connaître son métier aux premiers concernés: les enfants. Elle a commencé par intervenir dans le collège de sa fille et de son fils. Puis elle a multiplié les projets pédagogiques dans les écoles et collèges, notamment grâce à l'association Initia-droit. Elle répond aux questions des adolescents après les avoir accompagné à des audiences correctionnelles à Paris. Dans le cadre des débats «Droit, justice et Cinéma», elle a débattu avec des lycéens, après la projection des films l'Appât et Gran Torino.

Malgré tous ces engagements et son militantisme pour une justice pédagogique et pas seulement répressive, elle refuse de se voir qualifiée d'avocate solidaire. «Je fais un droit obligatoire», clame-t-elle modestement. Elle préfère mettre en avant le travail des avocats volontaires du Bus du Barreau de la solidarité.

Quand on lui demande son plan de carrière, elle affirme ne pas vouloir se développer. Elle explique pourquoi : «J'ai envie de garder un contact direct avec les clients que je rencontre», avant d'ajouter: «Cela nécessite un regard neuf tous les jours. Quand cette curiosité aura disparu, j'arrêterai ce métier».

www.youphil.com/fr/article/03984-l-avocate-des-enfants-perdus?

Journée de permanence ordinaire devant le juge des enfants

Justice des mineurs : «Un dossier de Roumains, ça va vite»

Le parquet annonce les prévisions des mineurs qui seront déférés aujourd'hui, c'est-à-dire qui passeront directement de la garde à vue au cabinet du juge des enfants, menottes aux poignets, pour être mis en examen. Le procureur prévoit a priori dix mineurs aujourd'hui : «Quatre dossiers de violences et outrages, six dossiers de Roumains».

La greffière s'inquiète de l'heure à laquelle l'audience va se terminer. «Heureusement, les Roumains, ça va vite».

Avant la greffière et le procureur, c'était au tour des policiers de s'exprimer dans un style pour le moins décomplexé en notant, dans le procès-verbal d'interpellation : «Notre attention est attirée par un groupe d'origine pays de l'Est [...], décidons de mettre en place une surveillance».

Interpellés, placés en garde à vue, les mineurs sont suspectés de vol au distributeur automatique de billets. Le fameux DAB, c'est ça un dossier de Roumains.

«Quelqu'un qui vole, ça s'appelle comment ?»

Question discours décomplexé, avant la greffière, le procureur et les policiers, on sait bien qu'il y avait eu le Président et son gouvernement.

C'est donc sans aucun complexe que les policiers retranscrivent leurs questions sur les procès-verbaux d'auditions de garde à vue : «Comment tu t'appelles ?», «Pourquoi tu mens ?», «Est-ce que tu es un voleur ? Tu dis non, mais nous on sait que tu as volé, et

quelqu'un qui vole, ça s'appelle comment ?», «Ça va pas lui plaire à la juge de voir que tu mens, tu devrais dire ce qu'on sait».

C'est une juge qui ne tutoie pas

Effectivement, ça ne lui a pas plu à la juge des enfants. C'est une juge qui sait que des mineurs surveillés parce qu'ils sont «d'origine de l'Est» donneront des adultes persécutés et que de la persécution naît la violence.

C'est une juge qui ne tutoie pas comme on manque de respect, qui pense que les individus ne se réduisent pas à leurs actes, même s'ils les ont commis, et que les hommes – peut-être encore davantage les enfants – ont parfois des raisons de mentir.

La magistrate sait probablement aussi que ce racisme ordinaire conduit les donneurs d'ordre et les exécutants à parquer des êtres humains et à les déporter, qu'il leur autorise à penser qu'un tramway n'est pas un wagon plombé, qu'un homme est libre de ses mouvements s'il n'est pas menotté mais juste encadré de policiers.

Consternée à la lecture de ces procès-verbaux, la juge a alerté le parquet pour que les policiers soient rappelés à l'ordre.

On ne sait pas quelle suite sera donnée mais pour demain, le parquet lui a annoncé : deux dossiers de violences en réunion, un trafic de stupéfiant, trois recels de vols et deux Roumains.

Par Laure Heinich-Luijter, avocate au Barreau de Paris, 2 septembre 2011.

Sur le front des enfants soldats

Michael David* n'a pas eu une enfance comme les autres. Pendant les 11 premières années de sa vie, il a été enfant soldat et enfant des rues, et fait partie du million d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire, au Sud-Soudan

Soudan : «Mon travail, c'était de nettoyer les fusils et de cirer les bottes»

Mais aujourd'hui, sa vie est peut-être en train de changer : «Ma mère était une des nombreuses épouses de mon père. Nous habitons une maison avec beaucoup de "tukhuls" [huttes] près de Bentiu, avec mon frère aîné et le reste de la famille. Un jour, ma mère a quitté mon père, qui était très vieux, et nous a emmenés chez un autre homme, un ami à elle. Je ne sais pas quel âge j'avais, mais je n'allais pas encore à l'école».

«Cet homme ne nous aimait pas beaucoup, mon frère et moi. Nous sommes restés là-bas quelque temps. Lorsque j'ai eu 7 ans et mon frère 9, il nous a emmenés à la caserne et nous a laissés là. On devait travailler dur pour avoir à manger et un endroit où dormir».

«Comme j'étais parmi les plus jeunes, mon travail, c'était de nettoyer les fusils et de cirer les bottes. Après avoir nettoyé un fusil, je l'emmenais au stand de tir pour le tester. C'est comme ça que j'ai appris à devenir soldat. Je faisais même de l'espionnage : je partais devant les soldats plus âgés et je revenais leur raconter ce que j'avais vu. Beaucoup de gens ne se doutaient pas que j'étais soldat. A cette époque-là, je buvais déjà de l'alcool et je fumais. Au bout d'environ deux ans passés à la caserne, mon frère et moi ne pouvions plus supporter ces souffrances : on ne nous donnait souvent pas à manger et les autres soldats nous maltraitaient. Mon frère nous a convaincus, moi et un autre garçon, qu'on devait essayer de s'échapper et finalement, c'est ce qu'on a fait».

«Nous nous sommes retrouvés à Bentiu. Mon frère et moi savions où habitait un parent de mon père, alors nous sommes allés chez lui. Il a accepté de nous accueillir et de nous emmener à l'école. Mais deux mois plus tard, il est brusquement parti à Khartoum en nous laissant seuls chez lui. Peu après, le propriétaire de la maison nous a mis à la porte. Nous avons vécu dans la rue ; le jour, nous faisons les poubelles pour trouver de la nourriture et la nuit, nous retournions dormir devant la maison de notre voisin».

«L'année dernière, une travailleuse sociale m'a trouvé dans la rue et m'a parlé de réhabilitation. Elle a essayé de me ramener chez moi, mais on m'a renvoyé parce que ma mère n'habitait plus là. On m'a ensuite emmené dans un centre [de réhabilitation] où je suis resté pendant trois mois. La travailleuse sociale m'a dit qu'on me chercherait une famille d'accueil. On m'en a trouvé une et j'étais censé habiter chez ces gens, mais ils étaient méchants avec moi. Ils ont vendu mon uniforme d'écolier et mes livres. Alors, je suis retourné vivre dans la rue». «Cette année, ma travailleuse sociale m'a accueilli chez elle et a veillé à m'inscrire à l'école. Aujourd'hui, je suis en CE1. J'aime beaucoup l'école. On m'a dit qu'on me trouverait une autre famille, sans doute un membre de ma famille, qui recevrait une aide pour que je puisse continuer d'aller à l'école».

«Pour l'instant, je suis heureux de vivre chez ma travailleuse sociale ; je mange bien, je dors bien et je vais à l'école tous les jours. Un jour, j'espère aller étudier à l'étranger, surtout au Kenya, puis revenir et devenir professeur. Si je ne deviens pas professeur, je voudrais devenir un grand général dans l'armée».

«Aller à l'école m'a aidé à arrêter de boire et de sniffer de la colle. Mais je n'ai pas encore réussi à arrêter de fumer des cigarettes».

* Nom d'emprunt.

IRIN, service du Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations unies - Nouvelles et analyses humanitaires, 4 juillet 2011. [Cet article ne reflète pas nécessairement les vues des Nations Unies]

Sud-Soudan : la nouvelle vie des anciens enfants-soldats

Lual Kuan a 25 ans. Il n'a pas toujours été employé à la Commission de désarmement, de démilitarisation et de réintégration (DDR) à Juba, la capitale du Soudan du Sud, comme il l'est aujourd'hui. Dans un passé pas si lointain, il était enfant-soldat au service de l'Armée populaire de libération du Soudan (Spla), aujourd'hui devenue l'armée du tout nouvel Etat proclamé le 9 juillet 2011.

C'est dans les colonnes du quotidien espagnol El País que Lual a raconté son enfance brisée, et les raisons pour lesquelles il aspire aujourd'hui à une vie normale. «Aujourd'hui, mon objectif est de mettre de l'argent de côté et de retourner dans mon village pour travailler comme un petit agriculteur. C'est tout ce que je souhaite».

Enfant, Lual vivait dans une région à la jonction entre le Nord et le Sud-Soudan. Des tribus arabes nomades à la solde de Khartoum avaient commencé à attaquer son village. «Ils enlevaient des petits garçons pour garder leurs vaches et des petites filles pour la cuisine, ou ils les épousaient. Sinon, ils allaient les vendre dans le nord comme esclaves».

Quelque temps après, au moment de l'intensification de la guerre entre le nord et le sud du pays, la SPLA décide de recruter des jeunes pour grossir leurs rangs. «Il (le grand frère de Lual) a rejoint la SPLA en 1995 et deux ans plus tard, il est mort à la guerre. C'est la raison pour laquelle je me suis enrôlé : pour venger sa mort.

Lual avait 12 ans lorsqu'il s'est engagé. Si ses tâches se sont, pour la plupart, limitées à être aide de camp, il a tout de même reçu une instruction bien particulière. «Nous allions à l'école, mais nous recevions en même temps un entraînement militaire, tel qu'apprendre à manier un AK-47».

En 2004, grâce à l'initiative de l'UNICEF et de la Coalition pour l'interdiction des enfants-soldats, Lual a pu rentrer chez lui. Contre toute attente, Lual continue ses études jusqu'à être diplômé de l'université de Juba, transférée à Khartoum à cause de la guerre. Dès la fin de son cursus et à l'annonce de la partition du pays, il décide de rentrer à Juba comme les 300.000 autres exilés de la capitale du Soudan du Sud. Bien sûr, la réalité n'est pas à la hauteur de ses espérances.

«J'ai répondu à plus de 50 offres de travail par le gouvernement, mais je n'ai eu aucun retour [...] C'est très difficile, parce qu'il n'y a pas de travail pour les anciens combattants. Le gouvernement doit investir pour leur créer des emplois et ainsi éviter qu'ils ne reprennent les armes et causent de nouveaux problèmes».

Lu sur El País, Slate.fr, 12 juillet 2011.

En 2004, on chiffrait entre 2.500 et 5.000 le nombre de mineurs combattants pour la SPLA (Armée populaire de libération du Soudan)

Ouganda : la parole, meilleur remède pour les anciens enfants soldats

Une thérapie consistant à faire raconter tout haut leur terrible expérience à d'anciens enfants soldats s'est montrée efficace en Ouganda pour venir à bout du syndrome de stress post-traumatique, révèle une étude publiée le 2 août 2011, aux Etats-Unis.

La méthode pratiquée par des volontaires locaux, et qui a le mérite d'être peu coûteuse, s'est révélée sans surprise plus efficace que des cours de rattrapage scolaire ou que le fait de placer les enfants sur de longues listes d'attente pour qu'ils puissent bénéficier d'un traitement, souligne l'étude parue dans le Journal of the American Medical Association (Jama).

L'expérience menée par des chercheurs de l'Université de Bielefeld en Allemagne a été réalisée sur 85 anciens enfants soldats, âgés de 12 à 25 ans, atteints de syndrome de stress post-traumatique.

Un tiers d'entre eux ont été traités par la méthode consistant à raconter à haute voix leur expérience, dans laquelle «le participant retrace une chronologie détaillée de sa biographie avec l'aide du thérapeute pour reconstituer des souvenirs fragmentés d'événements traumatiques et tenter de s'y accoutumer», explique l'étude.

Après huit séances de 90 à 120 minutes, 80% de ces sujets ont vu leur cas s'améliorer, contre 48% de ceux ayant eu droit à de simples cours de rattrapage scolaire et 50% de ceux ayant été placés sur liste d'attente pour une thérapie plus traditionnelle.

Un an après le traitement, 68% des enfants du premier groupe n'étaient plus considérés comme souffrant de syndrome de stress post-traumatique, contre 52% dans le deuxième groupe et 54% dans le troisième groupe, révèle aussi l'étude.

Selon les estimations de l'ONU, quelque 250.000 enfants ont été activement impliqués dans des guerres dans près de 14 pays. En Ouganda, beaucoup d'enfants ont été recrutés pour combattre dans les rangs rebelles de l'Armée de résistance du Seigneur, au cours d'une guerre civile qui a duré 20 ans.

AFP Washington, 2 août 2011.

«Mon père est âgé. À la maison, nous n'avons pas assez pour tous, donc j'ai voulu améliorer notre situation en m'enrôlant dans l'armée pour aider ma famille et ma mère [...]

Tchad : enfants-soldats poussés par la misère

Au bout d'un an dans les rangs du FSR [Front pour le salut de la République], j'ai pris le commandement d'un groupe de 50 combattants. Peut-être m'ont-ils confié ce poste parce que je sais lire et écrire. J'ai dû ensuite rejoindre les forces gouvernementales lorsque notre commandant [...] a décidé de s'allier aux autorités tchadiennes».

Mahamane, 13 ans, est l'un des dizaines de mineurs interrogés par Amnesty International dans le cadre de la rédaction d'un nouveau rapport et qui ont rejoint l'armée tchadienne ou les groupes d'opposition dans l'est du pays.

L'âge minimum légal au Tchad pour le recrutement volontaire est fixé à 18 ans, et celui de la conscription obligatoire, à 20 ans.

Échapper à la pauvreté

«Certains ont été enlevés et recrutés de force. D'autres se sont enrôlés pour venger la mort de membres de leur famille ou le pillage du bétail, ou plus simplement pour échapper à la pauvreté et à l'absence de perspectives en matière d'éducation et d'emploi», indique le rapport. Selon Amnesty, les enfants seraient payés entre 10.000 et 250.000 francs CFA (entre 20 et 500 dollars) en une seule fois.

Dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées, les adolescents sans emploi qui viennent de terminer leurs études primaires sont les plus à risque. Dans les villages, ce sont les enfants issus de milieux pauvres ou qui ont des proches dans l'armée ou dans des groupes armés qui risquent le plus d'être recrutés. Dans certains cas, les recruteurs envoient dans les camps des enfants qui sont déjà dans leurs rangs avec des cigarettes, de l'argent ou de beaux vêtements pour persuader les autres enfants de s'enrôler.

Échapper aux milices armées

Les principales raisons qui poussent les enfants à s'enrôler sont la pauvreté et l'absence de perspectives en matière d'éducation. Selon le rapport, l'est du Tchad est l'une des régions les plus pauvres du pays, «ce qui s'explique en grande partie par un environnement hostile, par des décennies d'indifférence de la part du gouvernement et, aujourd'hui, par le climat d'insécurité». La loi tchadienne prévoit la gratuité de l'éducation primaire et secondaire pour tous les enfants (et la scolarisation obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans), mais la rareté des écoles et des enseignants dans la région offre très peu de perspectives à la majorité d'entre eux.

L'enrôlement constitue également un moyen pour les enfants d'échapper aux attaques des milices armées sur leurs villages. Selon certaines informations récoltées par Amnesty, des commandants de l'armée auraient appelé les Dajjo, qui vivent dans la région tchadienne du Dar Sila, à envoyer leurs enfants à l'armée afin de protéger leur communauté.

13% des enfants soldats sont dans l'armée nationale tchadienne

Christian Mukosa, chercheur pour le programme Afrique d'Amnesty International, explique que le recrutement des enfants n'était pas nouveau, mais qu'il n'y avait pas eu beaucoup de progrès au cours des dernières années. «En 2007, l'UNICEF [le Fonds des Nations unies pour l'enfance] a évalué qu'entre 7.000 et 10.000 enfants soldats étaient recrutés au Tchad. En 2010, moins de 900 avaient été démobilisés, ce qui laisse supposer que des milliers d'enfants sont toujours entre les mains de leurs recruteurs. Les Nations unies ont par ailleurs rapporté que 13 % des enfants qui avaient été démobilisés en 2007 et 2008 faisaient partie de l'Armée nationale tchadienne (ANT)».

Il est fort possible que la situation politique extrêmement instable dans l'est du pays, près de la frontière avec le Soudan, et le récent retrait des forces des Nations unies demandé par le gouvernement tchadien en 2010 aient exacerbé le problème.

Non-application des lois

En octobre 2007, le gouvernement tchadien a adopté un Programme national de retrait, prise en charge transitoire et réinsertion des enfants associés aux forces et groupes armés, mais les efforts déployés pour le mettre en oeuvre ont été confrontés à des difficultés. Le pays est également partie à des accords internationaux, et notamment à la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant et à la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, qui stipule que les pays signataires doivent prendre des mesures pour s'assurer que les enfants de moins de 15 ans ne prennent pas part aux hostilités.

D'après le rapport d'Amnesty, «le manque de volonté des autorités politiques et militaires» constitue l'un des principaux obstacles à la mise en oeuvre de ces engagements.

Aucune poursuite n'a été engagée pour punir le recrutement d'enfants. Le rapport indique plutôt que «nombre des personnes soupçonnées d'avoir enrôlé des enfants se sont vu proposer des postes gouvernementaux importants, ce qui perpétue l'impunité au plus haut niveau de l'État». En 2006, le gouvernement a signé avec le FUC (Front uni pour le changement démocratique) un accord de paix garantissant une amnistie générale à tous ses combattants et prévoyant la nomination de certains de ses membres au gouvernement.

Des conflits incessants depuis l'indépendance

Selon Rotta Dingamadji Carlos, directeur des études, de la législation et du contentieux au sein du Ministère des droits de l'homme et de la promotion des libertés, «l'amnistie accordée aux ex-rebelles est le prix que nous devons payer pour la réconciliation, et elle est nécessaire pour ramener la paix et la stabilité». Il a ajouté que le pays était devenu le théâtre d'une guerre civile et d'agressions externes tout de suite après son indépendance et que les conflits se poursuivaient jusqu'à ce jour.

Depuis 2003, l'est du Tchad est impliqué dans le conflit soudanais au Darfour et des milices soudanaises associées aux forces rebelles de l'est organisent des attaques contre les populations civiles du côté tchadien. Pendant cinq ans, le Tchad et le Soudan se sont fait la guerre par factions interposées. Si celle-ci s'est officiellement terminée en janvier 2010 avec la signature d'un accord de rapprochement, le gouvernement tchadien continue de se heurter aux forces rebelles dans l'est du pays.

<http://www.surlefeu.fr/8919/2011/04/enfants-soldats-tchadiens-pousses-par-la-misere.html>

Tchad : enfants soldats, de nouvelles avancées?

«Aujourd'hui, nous pouvons avoir espoir», a déclaré, le 14 juin 2011, Radhika Coomaraswamy, représentante du Secrétaire général des Nations unies pour les enfants dans les conflits armés. Ce jour là, un accord a été signé entre les équipes de l'ONU chargées de la surveillance des droits de l'enfance et des enfants dans les conflits et le gouvernement tchadien, ce dernier s'engageant à retirer les mineurs du conflit et à veiller au respect des droits de l'enfant. Ce texte s'inscrit à la suite de la déclaration de N'Djamena, en 2010, qui annonçait la coopération de cinq pays dans la zone pour mettre fin au recrutement d'enfants soldats par l'armée. D'ici la fin de l'année 2011, les membres de l'ONU et du gouvernement de M. Déby espèrent voir une armée composée entièrement d'adultes.

Liste de la honte

En 2008, le conseil général de l'ONU a dressé la «Liste de la Honte», qui recense les groupes armés et les gouvernements qui tuent des enfants, leur font subir des violences sexuelles, ou les engagent de force dans leurs armées. Dans cette liste figurait, il y a peu, le Tchad. Comment expliquer ce soudain retournement de situation? Pour Mme Coomaraswamy, la menace de sanctions internationales ainsi que le regard porté par les pays étrangers sur le Tchad a joué un grand rôle: «Tous les gouvernements veulent se voir comme légitimes, et veulent être reconnus comme tels par la scène internationale», affirme-t-elle. «Pour cela, ils sont prêts à s'engager».

Les sanctions peuvent aller jusqu'à «l'interdiction d'exporter ou de fournir des armes, l'interdiction d'apporter une assistance militaire, l'imposition de restrictions aux déplacements des responsables, l'exclusion de ceux-ci de toutes les structures administratives et des mesures d'amnistie, et la restriction des flux de ressources financières vers les parties concernées». Depuis la publication de la Liste de la Honte, la plupart des pays concernés, soucieux de leur image à l'étranger, tentent d'oeuvrer pour une meilleure protection de l'enfance.

Le plan d'action mis en place au Tchad prévoit la réinsertion des enfants dans la société par leur retour auprès de leurs familles et communautés d'origine, mais aussi et surtout par leur accès à l'éducation et à des formations pour un futur métier. Le gouvernement s'est pour sa part engagé à démobiliser et désarmer systématiquement les mineurs de l'armée, ainsi qu'à une transparence totale quant à ses listes d'effectifs afin que l'ONU puisse les contrôler à tout moment.

Difficile réinsertion

Cependant, malgré les promesses de progrès et l'enthousiasme soulevé par la signature du plan d'action, la représentante du secrétaire général reste prudente : «Le travail le plus difficile reste devant nous», précise-t-elle. En plus de la difficulté d'accompagner efficacement les enfants démobilisés, Mme Coomaraswamy souligne les problèmes que posent les démobilisations informelles d'enfants soldats. Dans ces situations, ces derniers sont le plus souvent seuls, livrés à eux-mêmes, ne bénéficiant d'aucune éducation ni formation.

L'ONU a signé avec le Tchad des accords prometteurs pour la démobilisation des enfants soldats: immenses espoirs pour un processus qui reste incertain au vu des difficultés que pose la réinsertion

Bien trop souvent, pour les enfants soldats, une véritable réinsertion est impossible. Malgré les nombreux accords et promesses faites quant à leur protection, ces derniers ne connaissent parfois que l'univers de la guerre et de la violence. Le retour à la paix est, au mieux, difficile : les anciens enfants soldats, une fois démobilisés, doivent revenir à une normalité qu'ils n'ont, pour certains, jamais connue. Recrutés parfois dès l'âge de 10 ans, beaucoup ont été témoins de viols, de vols, de meurtres... Incapables de se réadapter, ils quittent parfois les programmes de réinsertion et la formation d'ébéniste, d'agriculteur, ou de couturier qui leur y est dispensée pour retrouver l'armée, les promesses de richesses faciles et de promotion rapide qu'elle offre. Ils préfèrent ainsi retomber dans la violence, puisque cette violence est le seul ordre qu'ils connaissent et qu'ils comprennent. Avant le début de la guerre civile qui déchire la Côte d'Ivoire depuis janvier 2011, le programme de réinsertion d'enfants soldats en cours dans le pays était considéré comme l'un des plus efficaces et des mieux implantés. Mais des centaines d'anciens enfants soldats sont retournés grossir les rangs des deux camps quelques semaines à peine après le début du conflit. Preuve de la fragilité de ces structures, le processus de démobilisation et de désarmement doit être entièrement reconstruit et repensé, n'ayant pas su convaincre les enfants et les jeunes adultes de définitivement quitter les rangs de l'armée pour rentrer dans le monde civil.

http://www.lexpress.fr/actualite/monde/enfants-soldats-de-nouvelles-avancees_1004358.html#xtor=AL-447

Actualités

FRANCE – FRANCE – FRANCE

Parce que le mineur délinquant de 2011 n'a rien à voir avec celui de 1945, parce qu'il est plus violent et plus jeune, Nicolas Sarkozy a choisi la ligne dure

Mineurs délinquants : Sarkozy veut un «encadrement militaire»

Le chef de l'Etat a validé, le 13 septembre 2011, lors d'un discours à Réau (77), une grande partie des mesures préconisées par le député UMP Eric Ciotti, pour juguler la délinquance des mineurs. Ainsi le gouvernement va reprendre l'idée d'un «encadrement militaire pour les mineurs délinquants». Cet encadrement devra «permettre que les auteurs de délits puissent accomplir, pendant quelques mois, un service citoyen dans le cadre d'un établissement d'insertion de la défense», a-t-il déclaré, après avoir inauguré un nouveau centre éducatif fermé pour jeunes délinquants à Combs-la-Ville et visité le centre pénitentiaire de Réau, en Seine-et-Marne. Dans ces centres, les mineurs recevront «une discipline stricte» qui «leur fera le plus grand bien» et les aidera «à rompre avec le cycle de la délinquance».

Le président de la République a, par ailleurs, annoncé la création de vingt nouveaux centres éducatifs fermés.

Le but de ce service citoyen, est «d'inculquer (aux mineurs de 16 ans faisant l'objet d'une condamnation) des savoirs, un savoir-faire et un savoir-être, à l'aide d'un encadrement et d'une discipline stricte de type militaire».

«Contrairement à Mme Royal qui veut que l'encadrement soit assuré par des militaires actifs, nous souhaitons qu'il soit assuré par des anciens militaires, des retraités», précise M.Ciotti, répétant que «le rôle des militaires en service est d'assurer la défense nationale et non l'encadrement de mineurs délinquants».

Ce service est une «alternative à l'emprisonnement, une mesure intermédiaire entre la prison et la rue» poursuit Eric Ciotti. Pour qu'il participe à ce service citoyen, qui pourrait durer entre 4 et 6 mois en fonction de la décision du magistrat, l'adolescent de 16 ans sous le coup d'une condamnation devra donner son accord, sa famille aussi, «l'acquiescement doit être double». Les premiers placements envisagés vers 2012 ?

Le président Sarkozy a aussi annoncé la création de 30.000 places de prison d'ici 2017.

TF 1 News, par Alexandra Guillet, le 13 septembre 2011.

Des associations dénoncent la rétention de jeunes mineurs au Mesnil-Amelot

Après avoir dénoncé début août le caractère carcéral du nouveau centre de rétention administrative (CRA) ouvert au Mesnil-Amelot, à proximité de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, plusieurs organisations de défense des droits des étrangers s'inquiètent aujourd'hui d'y voir retenus des enfants qui risquent d'y passer la rentrée derrière les barreaux.

Profitant de la période estivale, «ce véritable camp, de conception carcérale, ouvre désormais ses portes aux familles et donc aux enfants», s'insurgent en effet une quinzaine d'associations regroupées au sein de l'Observatoire de l'enfermement des étrangers - comme l'ANAFE, le Comede, Emmaüs France, le GISTI ou la Cimade -, signataires de ce communiqué avec l'Observatoire citoyen de la rétention 77 et le Réseau éducation sans frontières (RESF).

Evoquant le cas d'une mère de famille géorgienne retenue au CRA du Mesnil-Amelot avec ses enfants de 1, 2 et 5 ans, tous nés en France, et arrêtés à leur domicile à Guéret (Creuse), les associations rappellent que l'enfermement des mineurs est illégal au regard de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Et qu'il constitue, pour eux, un véritable traumatisme, comme l'ont clairement affirmé diverses institutions indépendantes telles que le Conseil de l'Europe, la commission nationale de déontologie de la sécurité et la défenseure des enfants.

Sans oublier que, au-delà des conditions souvent violentes de leur arrestation, et arrachés brutalement à leur vie quotidienne, privés de scolarisation et d'activités, ces enfants sont aussi confrontés à l'angoisse et à la dévalorisation de leurs parents qu'ils voient menottés, entourés de policiers, présentés devant des juges, tels des délinquants.

Et les organisations de solidarité d'indiquer que les centres de rétention et zones d'attente sont les seuls lieux où des enfants de moins de 13 ans peuvent être enfermés en France, comme si le seul fait d'être étranger rendait cette maltraitance institutionnelle acceptable.

Elles dénoncent enfin la banalisation de l'enfermement administratif et la pénalisation du séjour irrégulier comme mode de gestion des étrangers, en déplorant que le ministère de l'Intérieur s'en prenne à la protection des plus vulnérables, dans ce qu'elles considèrent être son obsession du chiffre en matière d'expulsions.

Actualités sociales hebdomadaires - Wolters Kluwer France, 31 août 2011.

Le Défenseur des droits : enfin une nomination

Amnesty International France (AIF) a appris avec intérêt la nomination de Dominique Baudis au poste de défenseur des droits mais demeure préoccupée en raison du contenu même de la loi adoptée en 2010. Notamment, il existe un risque réel en termes d'efficacité pour les domaines marqués par une technicité particulière et des difficultés à concilier les attributions de médiation et de contrôle, de décision et de sanction, qui sont de nature différente. Selon la loi, le Défenseur aurait déjà dû s'emparer des dossiers du Médiateur de la République, depuis le 1er avril et il aurait dû être opérationnel le 1er mai, pour traiter ceux des trois autres instances concernées - Défenseur des enfants, Halde, Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS).

La protection de celles et ceux dont les droits sont bafoués en France, est mise en péril par l'insuffisance des garanties données au Défenseur, en termes d'indépendance et d'impartialité, et par les conditions dans lesquelles un poste aussi influent a été créé. Comment Dominique Baudis va-t-il pouvoir relever seul les défis qui l'attendent ?

Dans quelles conditions ses «adjoints» seront-ils nommés et quand pourront-ils être opérationnels ?

Combien de temps la protection des droits humains va-t-elle rester en suspens en France ? Le premier titulaire de ce poste sera le garant de l'assurance du respect des droits humains par cette nouvelle autorité, et c'est pourquoi AIF espère pouvoir rapidement rencontrer le nouveau Défenseur afin de lui faire part de ses préoccupations et de ses recommandations.

<http://www.amnesty.fr/AI-en-action/Violences/Mauvais-traitements/Actualites/Le-Desenfeurs-des-droits-enfin-une-nomination-2851>, 3 juin 2011.

Marie Derain nommée Défenseur des enfants

Toute l'équipe de la Fondation MVE (La Fondation Mouvement pour les Villages d'Enfants) se réjouit de la nomination, au poste de Défenseur des enfants, de Marie Derain. Sa connaissance de la réalité de la protection de l'enfance et son parcours professionnel sont les garanties de la continuité du travail autour du droit des enfants. La Fondation MVE sera heureuse de collaborer avec la nouvelle Défenseur des enfants.

Actuellement en fonction à la Protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ) au ministère de la Justice, mais aussi, vice-présidente des scouts et guides de France, Marie Derain a participé à un rapport sur la situation des mineurs étrangers isolés en France. À cette occasion, elle a rédigé un article sur son travail pour le magazine « Grandir ensemble » de la Fondation MVE.

La Fondation MVE au service de la protection de l'enfance En France, les enfants et les jeunes placés à la Fondation ont tous une histoire difficile. Pour les uns, un vécu de maltraitance ou de négligences graves, pour d'autres des carences éducatives importantes.

**Dominique Baudis,
Défenseur des droits a
annoncé le 21 juillet 2011,
qu'il avait choisi Marie
Derain pour l'assister dans
ses nouvelles fonctions en
matière de protection de
l'enfance**

La Fondation Mouvement pour les Villages d'Enfants accueille les fratries et leur offre un cadre familial stable pour qu'elles aient ainsi la chance de grandir ensemble, auprès d'une équipe de professionnels qui s'en occupe à plein temps tout au long de l'année. Aujourd'hui, 13 établissements accueillent plus de 600 enfants et jeunes.

Fondation MVE – 21 juillet 2011.

**Le droit français est
attaché à un sain
principe : on ne juge pas
des mineurs comme des
majeurs. Affaire de bon
sens et d'humanité. Ce
principe est attaqué,
menacé d'être vidé de
son sens par le
gouvernement. Il y a
danger**

Non à la banalisation de la justice des mineurs

L'offensive figure dans un texte élégamment appelé «Projet de loi sur la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs». Il est actuellement examiné en première lecture par le Sénat. C'est ce projet qui, dans sa première partie, prévoit d'introduire des jurés populaires dans les tribunaux correctionnels. Le gouvernement et sa majorité entendent combattre ce qu'ils estiment être le laxisme des juges français. On a déjà dit ici tout le mal qu'il faut penser de cette manifestation de démagogie pénale dans un pays dont les juges passent pour être les plus répressifs d'Europe...

Mais il n'y a pas que cette disposition contestable dans ce texte. Il porte aussi, en sa deuxième partie, une réforme en profondeur de la justice des mineurs. Un peu d'histoire, ici. Au sortir de la seconde guerre mondiale, le général de Gaulle n'avait pas attendu la fin des combats pour signer une ordonnance sur la justice des mineurs.

Il jugeait l'affaire suffisamment importante pour la traiter avant même que la France fût entièrement libérée. Et cette ordonnance de 1945, censée être toujours le texte de référence en la matière, instituait le principe et les modalités d'une justice différente pour les mineurs. C'était l'esprit du programme du Conseil national de la Résistance, confirmé par le Conseil constitutionnel, qui, dans sa décision du 29 août 2002, en avait fait un «principe fondamental» de la République.

C'est cette spécificité que le projet de loi érode sérieusement, une nouvelle fois, qui plus est, dans le cadre d'une procédure d'urgence parlementaire. Et c'est ce qu'il faut combattre, car le maintien de cette spécificité est un marqueur de notre démocratie.

Pas d'angélisme, pour autant : les mineurs d'aujourd'hui, on le sait, ne sont pas ceux d'hier, la délinquance des mineurs a évolué, elle s'est durcie, elle emprunte de nouvelles voies, elle est souvent, dans les quartiers les moins favorisés, la source d'une insupportable insécurité.

Les professionnels disent tous que la justice des mineurs est inadaptée. Ils la jugent erratique et, surtout, trop lente, éloignant la sanction de la faute. Mais ils ne la jugent pas trop laxiste.

Or c'est bien, encore une fois, au nom de ce laxisme supposé que le projet crée des tribunaux correctionnels pour mineurs, qui appliqueront le droit pénal des majeurs à des jeunes de 16 ans récidivistes ; qu'il durcit encore, pour les rapprocher de la justice des majeurs, nombre de dispositions applicables aux mineurs.

Il en va de la délinquance des mineurs comme de celle des adultes. Depuis l'élection de Nicolas Sarkozy, il n'y a pas eu une année sans durcissement accru du droit pénal français. Acceptons d'être taxés de libéralisme irresponsable, mais constatons les faits : la sécurité n'y a rien gagné. Rien.

«Le Monde», 17 mai 2011.

MONDE – MONDE – MONDE

L'ONU ajoute les auteurs d'attaques contre des écoles et hôpitaux sur sa liste noire

Le Conseil de sécurité a adopté le 12 juillet 2011 une résolution qui reconnaît les écoles et les hôpitaux comme des sanctuaires pour les enfants et qui permet d'ajouter les entités qui attaquent ces lieux à sa liste noire des groupes et Etats qui recrutent et utilisent les enfants lors de conflits armés

Dans cette résolution adoptée à l'unanimité, le Conseil appelle également toutes les parties coupables de tels actes à rendre des comptes.

«La résolution d'aujourd'hui nous permet de franchir une étape», a estimé le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, lors d'un débat au Conseil de sécurité.

La résolution «ne souligne pas seulement que les écoles et les hôpitaux devraient être des zones de paix respectées par toutes les parties dans les conflits, elle ajoute les attaques d'écoles et des hôpitaux comme critères d'inscription dans mon rapport annuel sur les enfants dans les conflits armés», a-t-il ajouté en réaffirmant que «les lieux d'apprentissage et de soins ne doivent jamais être des lieux de guerre».

Pour le Secrétaire général de l'ONU, «les lieux d'apprentissage et de soins ne doivent jamais être des lieux de guerre»

Au début du mois de juin, le Secrétaire général de l'ONU a publié un rapport sur la situation des enfants dans 22 pays en conflit : Afghanistan, République Centrafricaine, Tchad, Colombie, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Haïti, Inde, Iraq, Liban, Myanmar, Népal, Territoires occupés palestiniens/Israël, Pakistan, Philippines, Somalie, Sri Lanka, Soudan, frontière sud de la Thaïlande, Ouganda, et Yémen.

Sur ces 22 pays, les écoles et les hôpitaux de 15 d'entre eux ont fait l'objet d'attaque. La destruction de ces bâtiments semble être l'attaque la plus récurrente. Fait relativement nouveau, de nombreuses fermetures d'écoles et de centres de santé motivées par la menace et l'intimidation ont été relevées dans un nombre croissant de pays. Les écoles sont souvent utilisées pour le recrutement des enfants par des groupes armés, souligne le rapport.

La Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour les enfants et les conflits armés, Radhika Coomaraswamy, s'est également félicitée de l'adoption de cette résolution par le Conseil de sécurité.

«Lors de mes visites dans les zones de conflits, j'ai personnellement vu des écoles dévastées complètement détruites, bombardées ou entièrement brûlées. Les attaques contre les hôpitaux sont une double atrocité. Non seulement elles tuent les garçons et les filles, mais elles laissent les enfants sans accès aux soins», a dit la Représentante spéciale.

Egalement présent au Conseil de sécurité, le Directeur exécutif du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), Anthony Lake, a estimé «que ces attaques horribles ne constituent pas seulement des violations du droit international et du droit humanitaire, elles sont une violation de notre humanité commune». «Aujourd'hui, le Conseil de sécurité a franchi une étape majeure en faveur de la fin de la culture de l'impunité et en faveur de la protection des enfants les plus vulnérables», a-t-il conclu.

<http://www.un.org/apps/news/fr/storyF.asp?NewsID=25827&Cr=enfants&Cr1=>

Le Vatican s'est lancé dans la lutte contre la pédophilie

Dans une «lettre circulaire», le cardinal William Lavada, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, a appelé les évêques à coopérer dans cette lutte interne, le 16 mai 2011. Alors que plusieurs affaires de pédophilie ont éclaté ces derniers mois au sein de l'église catholique, les évêques sont vivement invités à «compléter» d'ici l'année prochaine, les «procédures claires et coordonnées» mises en place à l'encontre des hommes d'église soupçonnés de pédophilie. La nouvelle procédure inscrite dans cette lettre devra être fondée sur l'écoute et la protection des victimes, une meilleure formation et un suivi des clercs.

Alors que le silence est encore bien trop souvent de mise au sein du clergé et que certains membres ont été accusés d'avoir étouffé des affaires, William Lavada a tenu à rappeler que «l'abus sexuel des mineurs n'est pas seulement un délit au plan canonique. C'est aussi un crime qui fait l'objet de poursuites au plan civil». Pour autant, le secret de la confession ne sera pas brisé. En vertu du droit canonique, les prêtres se devront toujours de ne pas divulguer une confession reçue. Pour le père Frederico Lombardi, ces nouvelles mesures confèrent aux évêques une «responsabilité juridique fondamentale» dans la lutte contre la pédophilie. Le porte-parole du Saint-Siège ajoute que la lettre écrite par le cardinal Lavada s'impose comme «une colonne vertébrale devant permettre à toute l'Eglise d'affronter le problème de manière sérieuse». Le Vatican entend ainsi «garantir l'uniformité des comportements des autorités ecclésiastiques des différents pays et la cohérence au niveau de l'Eglise universelle».

Si l'Eglise catholique semble satisfaite de ses récentes mesures, l'association américaine de victimes de prêtres pédophiles (SNAP) regrette que la lettre «ne comporte pas de punitions pour les évêques qui n'émettent pas de directives ou violent leurs propres directives», tandis que l'ONG américaine «Natural Secular Society» prévient d'ores et déjà que «le régime du secret va perdurer». Des propos que le père Lombardi a réfuté en rappelant que l'archevêque de Gênes a immédiatement suspendu un prêtre accusé de pédophilie le 14 mai et activement coopéré avec les autorités italiennes.

«Le Monde», d'après Stéphanie Le Bars, d'après Anaïs Korkut, le 17 mai 2011.

Etats-Unis : prison à vie des mineurs

Anthony C. avait 16 ans quand sa vie a basculé. Il était scolarisé et ne posait aucun problème particulier à l'école ou à la police. Mais une bande de copains avait décidé de taguer des graffitis sur les murs de sa ville, en Californie. Un jour, il a suivi James, par jeu, tout en sachant que ce n'était pas «bien». Il a été étonné de voir James débiller, en même temps que les bombes de peinture, une arme. «C'est pour nous protéger», lui explique-t-il. Arrivés dans une station de lavage isolée, des gamins les accostent en leur proposant de la marijuana. Ils refusent, mais James suggère qu'ils peuvent les voler et pointe son arme sur

l'un des gosses. Anthony, se rendant compte de la tournure des événements, s'enfuit précipitamment jusqu'à son vélo et entend alors un bruit terrible.

Deux corps sont retrouvés le lendemain par la police qui arrête Anthony. Un allègement de peine lui est proposé s'il plaide coupable. Il refuse : il n'a pas tué et pense que la justice américaine va établir son innocence. Il sera tenu pour responsable du meurtre commis par James et condamné à la prison à vie.

«Je rentrerai chez moi quand je serai mort», raconte Charles T., un autre gamin enfermé à vie dans une prison californienne.

D'autres paroles de gamins sont terribles : «Je n'avais pas encore de barbe quand je suis arrivé. J'ai appris à me raser en prison. C'est là que je suis devenu un homme», dit Billy G.

«J'ignorais que j'avais droit à des témoins, l'avocat ne me l'avait pas dit quand il m'a jeté dans la fosse aux lions, j'étais trop jeune pour pouvoir me défendre. Je l'ai su en prison, c'était trop tard», précise Chris D. qui, comme presque tous les gamins, faute d'argent, a eu un avocat commis d'office.

En mai 2009, 2.574 enfants étaient derrière les barreaux aux Etats-Unis, condamnés à vie, sans possibilité d'aménagement de peine ni de libération conditionnelle, pour des délits commis avant l'âge de 18 ans. 16% de ces prisonniers avaient moins de 15 ans au moment des faits, 59% étaient condamnés pour la première fois et n'avaient pas de casier judiciaire, 45% n'avaient pas commis de crime et avaient été jugés pour complicité avec le criminel. Ce qui est en contradiction avec la Convention relative aux droits de l'enfant. Or, les Etats-Unis l'ont signée mais ne l'ont pas ratifiée. Outre les Etats-Unis, dix pays autorisent la perpétuité réelle pour les mineurs : Antigua, l'Australie, Belize, Brunei, Cuba, la République Dominicaine, Israël, Saint-Vincent et les Grenadines, les Îles Salomon et le Sri Lanka.

D'après «Nouvelles Clés», avril-mai 2011.

Haïti : l'enfer des enfants domestiques

On estimait en 2008 que les restaveks étaient 70.000, ce qui représente près de 2% des enfants de 0 à 18 ans

Les enfants employés comme domestiques, appelés «restaveks» (c'est-à-dire «reste avec» leur employeur, en créole) sont nombreux en Haïti.

La plupart d'entre eux viennent des régions rurales et sont envoyés vivre dans d'autres familles dans l'espoir d'une vie meilleure. En réalité, ces enfants se retrouvent souvent dans une situation bien pire. Premiers debout, derniers couchés, les restaveks consacrent leurs journées à d'épuisantes corvées ménagères.

L'exploitation des enfants employés comme domestiques est aggravée par les problèmes économiques d'Haïti : une grande partie des familles employant des restaveks vivent elles-mêmes dans la pauvreté. Plus de la moitié de la population du pays vit avec moins de un dollar par jour. Les trois quarts ont moins de deux dollars par jour.

En 1994, Haïti a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant mais, en l'absence d'une protection adéquate, les enfants restent exposés à la violence, à l'exploitation et aux sévices.

Les soins et le soutien psychosocial des enfants employés comme domestiques sont l'une des priorités de l'UNICEF en Haïti. Pour Bertrand Njanja Fassu, ancien chef de la protection de l'enfance : «Les restaveks sont privés de leurs droits les plus élémentaires, le droit que leurs parents s'occupent d'eux, le droit de jouer, le droit de s'exprimer et le droit de vivre à l'abri de la violence physique et des abus sexuels».

Selon Wenés Jeanty, directeur du foyer Maurice Sixto, centre pour enfants employés comme domestiques que l'UNICEF soutient : «Nous devons travailler à la déprogrammation de ces enfants. Ils sont habitués à quitter la pièce quand un membre de la famille d'accueil entre».

L'opinion de l'enfant domestique ne compte pas et c'est pour cela qu'il s'exprime rarement. Ici, nous essayons de changer ce comportement, nous essayons de leur enseigner comment agir avec autrui et se forger une estime de soi».

Wenés Jeanty insiste aussi sur l'importance de réunir les enfants avec leur famille biologique. Lorsque c'est impossible, le foyer Maurice Sixto cherche d'autres familles. La famille peut permettre à l'enfant d'aller au Foyer Maurice Sixto tous les jours pour apprendre à lire et à écrire, ce qui changera sa vie.

http://www.newspress.fr/Communique_FR_243601_547.aspx UNICEF - 19 juillet 2011.

Algérie : les kidnappings d'enfants

Trente-six enfants ont été kidnappés en juin 2011, selon les statistiques de la gendarmerie nationale citées, le 23 juillet, par la chaîne internationale de la radio.

La Forem (Fondation nationale pour la promotion de la santé et du développement de la recherche) affirme qu'il s'agit d'un chiffre «extrêmement alarmant», en prévenant qu'il doit

être revu à la hausse en prenant en considération les statistiques des services de police. «Si on se référait aux chiffres donnés par le ministère de l'Intérieur au cours des années précédentes et qui parlaient d'une moyenne d'une centaine d'enlèvements par an, ce chiffre serait très inquiétant.

Il traduit plusieurs facteurs, dont le fait que la société est aujourd'hui traversée par des individus sans scrupules qui font du kidnapping d'enfants un business», s'inquiète le P^r Mustapha Khiati, président de la Forem.

Il est nécessaire, poursuit-il, de mettre en place une stratégie spéciale pour lutter contre ce phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur. «La législation algérienne ne considère une personne disparue que si elle ne donne pas signe de vie pendant 48 heures alors que tout se joue pendant les premières heures», explique le P^r Khiati. «Lorsque la disparition d'un enfant est signalée par ses parents, les services de sécurité devraient réagir dans les minutes qui suivent en diffusant sa photo et en mettant en place un périmètre de sécurité», ajoute notre interlocuteur.

Même si la police, la gendarmerie et les spécialistes semblent avoir pris conscience du problème, la législation algérienne continue d'accuser beaucoup de retard. «Il faut aussi être plus sévère dans les textes avec les auteurs de kidnappings.

Hadjer Guenanfa, 23 juillet 2011, www.tsa-algerie.com

Maroc : les mariages de mineures en augmentation

Les chiffres révélés par le ministère de la Justice marocain pour l'année 2010 révèlent 41.098 mariages de jeunes filles mineures, soit une progression de 23,59% par rapport à l'année précédente (33.253 en 2009, soit 10,58% de l'ensemble des unions

Le ministre de la Justice marocain Mohammed Taïeb Naciri a rendu public ce rapport sur les mariages de mineures lors d'un colloque à Moulay Driss Zerhoun ayant pour thème (discutable) «Le mariage des mineures au Maroc et l'application saine du code de la famille». Evoquant la part de demandes approuvées par les juges en charge des affaires matrimoniales en 2010 concernant des mineures nées en 1993 et 1994, le taux d'approbation atteint 98,49% des cas.

«Ces chiffres sont une honte pour notre pays. Ces mariages de mineures constituent une violation des droits de l'enfant.

On peut assimiler ces actes à de la pédophilie autorisée. Il est scandaleux de marier des enfants âgés de seulement 9 ans.

Il est regrettable de constater qu'il n'y a pas de sanctions pénales pour réprimer ces actes. Les autorités sont témoins de ce phénomène qui prend des dimensions préoccupantes et ne font rien pour le contrecarrer.

Il s'agit d'un véritable détournement de la loi. Le procureur a l'obligation de protéger le mineur et ce conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant», s'indignait Fouzia Assouli, présidente de la Ligue démocratique pour les droits de la femme (LDDF).

Ces autorisations de mariage de mineures au Maroc risquent de compromettre le Code de la famille adopté en 2004. Dans celui-ci, la loi semble pourtant claire car l'article 19 stipule : «L'aptitude au mariage s'acquiert pour l'homme et pour la femme jouissant de leurs facultés mentales, à 18 ans grégoriens révolus».

Malheureusement, une dispense d'âge est prévue par l'article 20 du même Code. Les mariages de mineures sont soumis à une autorisation du juge qui entend le père et la mère pour s'assurer que le mariage ne représente pas de danger pour la jeune fille (les garçons ne sont pas concernés par ces unions). Puis le juge ordonne une expertise médicale ainsi qu'une enquête sociale. Toutefois, il apparaît qu'un simple «constat médical» remplace souvent l'expertise requise.

«Il faut mobiliser la société civile et différents départements ministériels, à savoir les ministères de la Justice, de l'Intérieur, du Développement social, de l'Éducation nationale et des Finances pour mettre fin à ces mariages. Les différents acteurs devront travailler en continu pendant au moins une année pour sensibiliser les citoyens qui vivent dans les régions enclavées et dans plusieurs villages du Moyen-Atlas tels que Imilchil, Anegfou où des jeunes fillettes sont mariées par la simple lecture de la Fatiha», indique Fouzia Assouli.

Elle revient sur les multiples cas non recensés de mariages de mineures, particulièrement dans les sous-régions plutôt pauvres où l'union religieuse, la *Fatiha*, prime sur le civil et où les jeunes filles n'ont pas d'autres choix que d'épouser des hommes plus vieux.

En dehors du risque sanitaire (les adolescentes étant plus sujettes aux maladies sexuellement transmissibles), ces mariages précoces sont souvent synonymes de grossesses et de naissances prématurées, ainsi que d'asservissement domestique et sexuel.

*<http://www.slateafrique.com/2111/maroc-augmentation-mariages-mineures>
et le rapport de Human Rights Watch concernant les mineurs incarcérés à perpétuité dans les prisons américaines – www.hrw.org/reports/2008/us0108*



Dans un rapport publié le 20 juillet 2011, Amnesty International dénonce l'ampleur des crimes de guerre qui touchent les enfants somaliens, notamment le recrutement systématique d'enfants soldats de moins de 15 ans par les groupes armés islamistes

Somalie : les enfants sur la ligne de feu

Amnesty International a sorti un rapport, en anglais actuellement, concernant les enfants dans le conflit somalien : «**Somalia: In the line of fire: Somalia's children under attack**».

A télécharger sur <http://www.amnesty.org/en/library/info/AFR52/001/2011/en>

Ce document rend compte de l'ensemble des répercussions du conflit armé sur les enfants. En Somalie, les enfants sont recrutés comme enfants soldats, privés d'éducation et tués ou blessés dans le cadre d'attaques menées sans discrimination contre des zones à forte densité de population.

«La Somalie ne traverse pas seulement une crise humanitaire : nous sommes en présence d'une crise des droits humains et d'une crise de l'enfance, a dénoncé Michelle Kagari, directrice adjointe du programme Afrique d'Amnesty International.

«En tant qu'enfant en Somalie, vous risquez la mort à tout moment : vous pouvez être tué, recruté et envoyé au front, sanctionné par Al Shabab parce que vous êtes en train d'écouter de la musique ou parce que vous " portez les mauvais vêtements ", livré à vous-même parce que vous avez perdu vos parents... Vous pouvez même mourir par manque d'accès aux soins médicaux.

«La crise humanitaire à laquelle sont confrontés les enfants en Somalie résulte aussi du fait qu'Al Shabab empêche depuis quelques années les habitants d'accéder à l'aide humanitaire».

Dans son rapport, Amnesty International analyse plus de 200 témoignages de réfugiés somaliens, enfants et adultes, au Kenya et à Djibouti. Nombre d'entre eux citent le recrutement d'enfants par les groupes armés comme l'une des raisons qui les a amenés à fuir le sud et le centre de la Somalie. Le gouvernement fédéral de transition de Somalie figure sur la liste de la honte dressée par l'ONU en tant qu'entité recrutant, utilisant, tuant et mutilant des enfants dans le cadre d'un conflit armé. Il s'est engagé à respecter les droits des enfants, mais doit encore adopter des mesures concrètes en vue de mettre fin à l'utilisation d'enfants par les forces qui combattent à ses côtés.

Al Shabab, principal groupe armé opposé au gouvernement, impose des restrictions sévères au droit à l'éducation, empêchant les filles d'aller à l'école, bannissant certains sujets de l'enseignement ou se servant des écoles pour endoctriner les enfants en vue de les enrôler.

Al Shabab recourt à des méthodes de recrutement de plus en plus agressives : il berne les enfants avec des promesses d'argent ou de téléphones, effectue des raids dans des écoles ou procède à des enlèvements dans des lieux publics.

Les enfants ont été fouettés et ont assisté à d'odieuses atteintes aux droits humains, notamment des lapidations, des amputations et des meurtres auxquels les groupes armés islamistes se livrent sur la place publique. Les enfants ont également vu leurs proches et leurs amis se faire torturer ou tuer.

Les réfugiés somaliens, et notamment les enfants, présentent très souvent des traumatismes, en raison des atteintes aux droits humains qu'ils ont subies ou dont ils ont été témoins durant le conflit.

La communauté internationale doit élargir les mesures spécifiques de protection aux enfants somaliens séparés de leurs familles, en nombre croissant, et renforcer le soutien psychosocial et les programmes d'éducation destinés aux enfants somaliens.

« C'est un conflit sans fin, dans lequel les enfants vivent des horreurs inimaginables au quotidien, a conclu Michelle Kagari. Le risque est qu'ils deviennent une génération perdue si le monde continue de fermer les yeux sur les crimes de guerre dont tant d'enfants sont victimes. »

Amnesty International, communiqué de presse Somalie, 20 juillet 2011.

Mali : mettre fin au drame ordinaire des enfants des rues

Ils sont par dizaines, aux carrefours et feux rouges de Bamako, à tendre leur boîte de conserve vide pour réclamer un peu d'argent ou de nourriture, les pieds nus sur l'asphalte brûlant, au milieu des gaz d'échappement et des dangers du trafic. La nuit, ils se réfugient le long des murs des maisons ou dans les gares routières pour dormir quelques heures.

«Ils sont exposés à tout» explique Zakari Adam, chef du Programme Protection des enfants, au bureau Unicef du Mali. «Ils sont souvent couverts de plaies qui mettent du temps à cicatriser, souffrent de toutes sortes de maladies, sont exposés aux risques de violences, de viol, de prostitution...»

Qui sont ces enfants, comment sont-ils arrivés dans la rue ?

Garçons pour la très grande majorité (mais les filles ne sont pas épargnées), ils ont le plus souvent entre 10 et 18 ans et ont fui des violences physiques ou verbales subies dans le

cadre de la famille, ou de l'école coranique - les parents confient parfois leurs enfants à des «maîtres coraniques» pour leur donner une éducation religieuse ; dans certains cas, ces maîtres les forcent à mendier et les maltraitent...

Ces enfants des rues sont originaires du Mali à 86%, mais certains viennent d'autres pays de la sous-région d'Afrique de l'Ouest: Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry... Leur gagne pain ? La mendicité, pour la grande majorité. Mais certains font de petits «métiers de rue» : cireur de chaussure, laveur de vitres, porteur de bagages... Les filles, elles, font souvent du petit commerce de fruits et légumes sur les marchés ou les bords de route - la moitié d'entre elles a recours à la prostitution pour survivre. *

La clé ? L'école !

«Aujourd'hui au Mali, le taux net de scolarisation est de 61%. Atteindre 100% permettrait aussi de vaincre le problème des enfants des rues !» explique Zakari Adam. Si le Samu Social, avec lequel travaille l'Unicef, fait des maraudes dans les rues pour venir en aide aux enfants, l'Unicef de son côté s'attelle à la prévention du phénomène : «Il s'agit de renforcer la capacité d'accueil des écoles existantes, d'améliorer l'offre scolaire en proposant notamment des cycles «réduits» adaptés, qui permettent aux plus grands de rattraper les années de scolarité manquées, mais aussi de sensibiliser les parents sur l'importance de l'école... Nous faisons également du plaidoyer auprès des acteurs politiques, notamment les maires qui, dans le cadre de la décentralisation en cours, peuvent mettre en place des actions concrètes pour les enfants des rues. De plus en plus le font, en suivant nos recommandations ! Les résultats sont très encourageants. Mais cela demande du temps et des financements...»

D'après l'étude «Nous venons tous d'une maison » menée par le Samu Social Mali dans la ville de Bamako» - UNICEF, 21 juin 2011.

La Côte d'Ivoire s'attaque au travail des enfants

**L'objectif du
gouvernement
d'Alassane Ouattara est
de scolariser tous les
moins de 14 ans**

C'est un dossier à prendre avec des pincettes. Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) a récemment souligné, dans un «rappel des mesures de précaution» à destination de ses membres, que «le travail des enfants dans les plantations de cacao» reste l'un des deux ou trois sujets «sensibles» en Côte d'Ivoire. «En parler, c'est comme marcher sur des oeufs : il s'agit d'un enjeu économique important», confie Honoré Bouabi, responsable du programme contre le travail des enfants de l'Organisation internationale du travail (OIT) en Côte d'Ivoire. «C'est une pratique qui concerne aussi bien l'économie informelle que l'agriculture, qui est le secteur qui emploie le plus d'enfants».

On trouve des enfants au travail dans la culture du coton, dans le nord du pays, du cacao – la Côte d'Ivoire en est le premier exportateur mondial – du riz, dans les services, le travail domestique, la mécanique ou le commerce.

Dans une réunion consacrée à ce problème, le 21 juillet à Bassam, le nombre d'un million et demi d'enfants travaillant en Côte-d'Ivoire a été avancé, «parmi lesquels 950.000 au moins auraient moins de 14 ans». L'objectif du nouveau gouvernement d'Alassane Ouattara est d'interdire le travail des enfants jusqu'à 14 ans – actuellement l'âge légal pour pouvoir travailler – tout en rendant l'école réellement gratuite et obligatoire (50% à 60% seulement des enfants ivoiriens seraient scolarisés).

Pour changer la donne, estiment les responsables des associations locales, de l'OIT ou encore de l'Unicef, il faudrait s'attaquer au problème économique. «Le travail des enfants est sous-jacent à la pauvreté, avance Hyacinthe Sigui, directeur du service ivoirien de lutte contre le travail des enfants. Il faut renforcer l'école bien sûr, mais aussi augmenter le prix du cacao. Le nouveau gouvernement préconise la suppression des intermédiaires, ce qui permettrait de relever le prix d'achat pour que le planteur puisse vivre».

Rude bataille en perspective... A Bocanda, les cabosses de cacao jaunissent dans les arbres et attendent la récolte. «Sur le marché international, les prix ne correspondent pas à ce que l'on vend, regrette le chef du village. On a des remords quand nos enfants ne vont pas à l'école, mais on manque de moyens pour tout».

Source : «Le Monde», Rémi Barroux, 10 août 2011.

Afghanistan : les talibans nient utiliser des enfants comme kamikazes

Le 20 mai 2011, dans la province du Nuristan, dans l'est du pays, le gilet bourré d'explosifs d'un garçon de 12 ans a explosé prématurément. Selon la DNS (Direction nationale de la sécurité) et les autorités provinciales, l'explosion a tué plusieurs insurgés présumés, y compris le jeune garçon.

«Environ 100 enfants kamikazes potentiels sont actuellement détenus par la DNS», a dit à IRIN Lutfullah Mashal, un porte-parole de la DNS, ajoutant que les enfants ont été entraînés par les talibans, le Hezbe Islami et le réseau Haqqani - les trois principaux groupes insurgés qui sont également accusés par les Nations unies d'utiliser des enfants à des fins militaires, et notamment pour des missions suicides.

«Nous avons des preuves que les talibans ont recruté des enfants âgés de 11 à 17 ans pour mener diverses activités - du combat armé à la contrebande d'armes entre le Pakistan et l'Afghanistan, en passant par l'installation d'EEI [engins explosifs improvisés]», a dit Dee Brillenburg Wurth, conseillère en matière de droits de l'enfant auprès de la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (MANUA).

Les talibans rejettent les allégations concernant l'explosion qui a eu lieu dans la province du Nuristan : «Peuvent-ils vraiment déterminer l'âge d'un kamikaze immédiatement après l'incident en examinant son corps mutilé ?», a dit Zabihullah Mujahid, un prétendu porte-parole des talibans. Il a également nié que des enfants aient été utilisés comme kamikazes ou à d'autres fins militaires. «Nous n'avons pas besoin d'utiliser des enfants : il y a déjà trop de moudjahidins plus vieux qui souhaitent devenir des martyrs», a-t-il dit.

Selon la MANUA, environ 140 attentats suicides ont été perpétrés en 2010 en Afghanistan et ont fait au moins 228 victimes parmi les civils.

Selon l'article premier de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant de 1989, «tout être humain âgé de moins de 18 ans» est un enfant, et la loi afghane interdit le recrutement de mineurs dans les forces armées ou la police. Toutefois, le djihad - le terme utilisé par les talibans pour décrire leur insurrection armée en Afghanistan - n'exige pas que les participants aient un certain âge. Selon les érudits islamiques, ils doivent seulement avoir atteint l'âge de la puberté et être aptes mentalement.

«C'est dans notre politique de ne pas recruter des enfants afin de prévenir le vice dans nos rangs. En effet, la plupart des moudjahidins sont des hommes seuls et ils passent beaucoup de temps loin de chez eux. Notre objectif est donc d'éviter l'exploitation sexuelle des enfants au sein de nos troupes», a dit le porte-parole des talibans.

L'exploitation sexuelle des enfants, qu'on appelle 'bacha bazi', est une pratique illégale mais très répandue dans certaines régions de l'Afghanistan. Les Nations Unies ont appelé le gouvernement à y mettre fin.

Lien avec le Pakistan ?

Les autorités afghanes croient que la plupart des enfants kamikazes sont formés au Pakistan.

Selon M. Mashal, le porte-parole de la DNS, «99% des enfants qui ont été arrêtés pour tentative d'attentat suicide viennent du Pakistan, où ils ont été endoctrinés, entraînés et équipés dans des écoles religieuses ou d'autres camps d'entraînement pour insurgés», mais les autorités pakistanaises ont toujours rejeté ces accusations.

D'autres rapports suggèrent également que des groupes extrémistes religieux prêchent le djihad contre les forces étrangères en Afghanistan.

La MANUA a indiqué qu'elle menait actuellement des recherches afin de recueillir des données sur le recrutement transfrontalier d'enfants par des acteurs militaires étatiques et non-étatiques.

Les Nations unies reconnaissent toutefois qu'il est très difficile de surveiller et de signaler le recrutement d'enfants par des groupes armés non-étatiques à cause du manque d'accès.

«Par ailleurs, une partie du recrutement se fait de l'autre côté de la frontière. Ce sont là les difficultés auxquelles nous sommes confrontés», a dit Radhika Coomaraswamy, représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, lors d'une conférence de presse qui s'est tenue à Kaboul le 24 février 2010.

D'après «IRIN», 24 mai 2011 [Cet article ne reflète pas nécessairement les vues des Nations unies].

Pakistan - Karachi : les enfants des rues, victimes de sévices sexuels

L'adolescence de Nadeem, 17 ans, est déjà un concentré de la souffrance que vivent la plupart des enfants des rues au Pakistan : violé dès 12 ans par des policiers puis prostitué avec leur complicité, il dit survivre aujourd'hui grâce à son statut de proxénète.

«J'avais 12 ans, c'était seulement la troisième nuit que je dormais dans la rue», se souvient-il. «Un policier m'a attrapé et m'a fait des sales trucs, j'ai hurlé mais personne n'est venu à mon secours», raconte-t-il à l'AFP dans une rue du quartier commercial de Saddar, dans le sud de Karachi, la gigantesque capitale économique du Pakistan.

La deuxième fois, il a été violé par le chef d'un gang des rues, qui l'a ensuite forcé à rejoindre les 17 enfants de sa bande. A 14 ans, Nadeem dit qu'il était devenu un prostitué à plein temps.

Selon les associations et ONG qui tentent de les protéger, jusqu'à 90% des quelque 170.000 enfants des rues au Pakistan, des enfants abandonnés par leurs familles, subissent des sévices sexuels dès leur première nuit dehors.

60% des petites victimes accusent les policiers d'être les auteurs des sévices sexuels qu'ils subissent, ces derniers fermant ensuite les yeux sur la prostitution des enfants ou, pire, prélevant leur dîme.

«Ils sont tabassés, torturés, violés et, parfois, tués», assure ainsi Rana Asif Habib, directeur de l'ONG Initiator Human Development Foundation (IHDF).

«Les conclusions de nos recherches sont que les policiers représentent 60% de ceux qui torturent et agressent sexuellement les enfants des rues», renchérit Anwer Kazmi, un des responsables à Karachi de la Fondation Edhi, l'oeuvre de bienfaisance la plus active au Pakistan.

Karachi, un port tentaculaire de quelque 18 millions d'âmes dans le sud du pays, est le théâtre de violences extrêmes entre gangs mafieux, clans ethniques et partis politiques qui se partagent la mégalopole en zones d'influence.

A 16 ans, Nadeem a tenté d'échapper à ce cycle sordide. Une association l'a pris en charge et lui a appris la photographie. Il a voulu en faire son métier. «J'étais content mais, il y a un an, un policier m'a mis en prison sous un faux prétexte, m'a confisqué mon appareil-photo et m'a agressé sexuellement», explique-t-il. «Alors j'ai décidé de devenir plus fort, maintenant je dirige mon propre gang et j'ai de nombreux clients influents et plus personne ne peut me faire du mal», explique-t-il. Il dit qu'il prostitue 10 garçons de sa bande âgés de 14 à 18 ans, prélevant jusqu'à 40% de leurs revenus.

«Quand j'ai fini avec un client, je reçois un appel d'un autre en moins d'une demi-heure, alors je n'ai pas le temps d'imaginer avoir une vie respectable», lâche Nadeem froidement. Il avouera avoir lui-même violé un enfant. «Il m'a insulté, moi et ma famille, alors je lui ai dit qu'il l'avait cherché, mais je n'arrête pas de penser à cette nuit, je ne l'ai plus jamais fait et je ne veux pas le refaire», regrette-t-il.

Rizwan, fils de pêcheur, assure avoir 12 ans, mais il paraît bien plus jeune. Il dit avoir fui sa famille parce qu'on le battait et la fondation IHDF redoute qu'il ne soit pris dans le même engrenage que Nadeem.

«Des policiers avaient essayé de me faire des sales trucs, six ou sept fois, j'avais réussi à me sauver, mais un jour, il y en a un qui m'a attrapé, il m'a mis un bâillon, m'a emmené quelque part et m'a fait des trucs dégueulasses», raconte Rizwan.

«Il y a des brebis galeuses qui sont impliquées dans de tels actes dans notre département», reconnaît Shaukat Hussain, le chef de la police du sud de Karachi. «Mais nous les punissons si c'est prouvé», assure-t-il à l'AFP. «Ne faites pas de généralisations excessives contre la police, le nombre de policiers qui font cela est beaucoup moins important que ce que racontent les médias et les ONG», ajoute-t-il.

Rizwan, lui, accuse des policiers de lui avoir brisé le bras et brûlé une jambe. «Je veux devenir un flic, ou quelqu'un comme vous pour aider les enfants comme moi», lance le garçon au journaliste.

<http://www.20minutes.fr/monde/pakistan/779208-enfants-rues-victimes-sevices-sexuels-pakistan>

Inde : entre obscurantisme et progrès

Rajasthan : empêcher les mariages d'enfants

Dans le but de prévenir les mariages d'enfants, la «Rajasthan State Legal Aid Authority» (RSLAA) a décidé que les personnes qui célèbrent ces mariages seront désormais arrêtées et emprisonnées pendant deux ans. Au cours de meetings dans les différents districts du Rajasthan, le président de la RSLAA, Dilip Singh, a demandé le soutien des autorités et de la population pour en finir avec cette pratique qui est une plaie sociale. Il a déclaré que les gens qui arrangent les mariages d'enfants ou les prêtres qui font les cérémonies, ainsi que les cuisiniers, les loueurs de tentes, les orchestres, les propriétaires de chevaux et tous ceux qui sont impliqués lors des mariages, seront désormais coupables selon la loi.

Karnataka : une brigade spéciale pour prévenir les mariages d'enfants

Une brigade de police spéciale a été créée à Hubli pour intervenir immédiatement lorsqu'elle a des informations sur la tenue d'une cérémonie de mariage d'enfant. Cette brigade peut être aidée par la police locale afin de briser la résistance de l'entourage lors de l'intervention sur place. Selon les autorités, les parents qui projettent de marier leurs filles mineures ont désormais peur de l'intervention de cette brigade.

Tamil Nadu : deux policiers prisonniers de villageois

Ayant été informés du mariage entre un homme de 40 ans et une jeune fille de 14 ans, récemment pubère, deux policiers se sont rendus dans le village reculé de Jambumadai. Alors qu'ils commençaient à se renseigner, ils ont été retenus par les villageois jusqu'à ce que la cérémonie soit terminée. Ceux-ci leur ont alors dit que les mariages d'enfants étaient une tradition dans leur région et que personne ne pouvait les interdire. Les

Andra Pradesh : tuée parce que son bébé était une fille

A Kurnool, Prakash Chari en voulait à sa femme, Surekha, depuis la naissance de leur premier enfant, une fille née il y a quelques années.

Sa femme fut à nouveau enceinte il y a 6 mois.

Comme il désirait un garçon, il l'emmena, malgré l'interdiction par la loi indienne, dans un centre échographique qui lui annonça que sa femme donnerait naissance à une fille.

Fou de rage, il la battit et tenta de l'étrangler. Des voisins l'emmenèrent à l'hôpital où elle mourut le lendemain matin.

Prakash Chari a été arrêté et les autorités locales demandent la sentence la plus lourde. Le centre échographique risque une amende de 10.000 roupies et ses dirigeants 2 ans de prison.

Dans un cas similaire, une femme enceinte, Sujatha, est morte brûlée par son mari quand il a appris qu'elle attendait une fille. Il l'avait arrosée de kérosène et avait mis le feu.

villageois ont relâché les policiers au bout de trois heures et leur ont fait comprendre qu'ils n'avaient plus intérêt à être vus dans les parages.

Pour les autorités, établir l'illégalité de ces mariages est difficile quand on ne peut prouver l'âge de la mariée. Or, ces populations célèbrent les mariages selon leurs traditions et ils n'ont ni certificat de naissance, ni certificat de mariage, raconte un policier.

New Delhi : certaines écoles ignorent la loi

Au moins 9.789 enfants n'ont pas pu entrer à l'école lors de la première année de rentrée des classes inaugurant la nouvelle loi sur le droit à l'éducation : l'école est obligatoire pour les enfants de 6 à 14 ans depuis le 1er avril 2010. Lors des inscriptions dans les maternelles en janvier 2011, au moins 199 écoles ont refusé de donner des formulaires aux enfants ayant droit à la quote-part réservée aux familles pauvres. D'autres enfants pauvres ont dû passer des examens pour entrer à l'école, ce qui est interdit.

Des ONG, des parents et des militants commencent à se servir de cette loi pour faire pression sur les écoles et les municipalités afin d'augmenter le nombre de places pour pouvoir accueillir tous les enfants en âge de scolarisation.

New Delhi : la pauvreté empêche les enfants d'aller à l'école

Un an après que la loi sur le droit à l'éducation pour tous soit entrée en vigueur, rien n'a changé pour Akash, 11 ans, qui vit à Delhi. Selon la loi, il a droit à l'enseignement primaire, mais il continue à vendre des ballons près de la Porte Pusa de la ville. Il gagne environ 70 roupies par jour (1 euro 10).

Akash n'est pas un cas isolé dans cette ville où le travail des enfants est une réalité chronique et où le rôle de l'Etat fait défaut. Encore beaucoup d'enfants ne vont jamais à l'école, ils travaillent sur les routes, dans les ateliers de broderie ou font des petits boulots de toutes sortes.

Bihar : une force spéciale pour éradiquer le travail des enfants

Cette brigade, créée par le gouvernement du Bihar, est chargée d'arrêter les personnes employant des enfants et aussi de porter secours à ces enfants. Les équipes ont déjà délivré des enfants de moins de 14 ans qui travaillaient dans des hôtels, des restaurants de bords de route, dans la construction d'immeubles, dans des garages, des usines de brique ou comme domestiques. Depuis 2007, 4.604 enfants au travail ont été secourus et autant d'employeurs ont été condamnés. Le Bihar est le premier Etat de l'Inde à avoir une commission sur le travail des enfants.

Uttar Pradesh : des enfants sèchent l'école le mardi pour mendier

2.000 enfants au travail secourus par l'Etat ont été envoyés dans des écoles primaires, réservées aux anciens enfants travailleurs, pour recevoir une première éducation.

Mais à Karchana, dans une classe de l'école réservée à ces enfants, les élèves ont l'habitude de sécher les cours le mardi pour aller mendier dans les temples. Ils sont encouragés par leurs parents car ils sont capables de ramener une bonne somme d'argent. Quand les responsables de l'école interrogent les parents, ceux-ci répondent que, s'ils veulent que leurs enfants aillent à l'école le mardi, il faut leur payer la même somme en compensation.

Avant d'être secourus, ces enfants étaient domestiques, pickpockets ou même mendiants dans les environs. Il faut faire prendre conscience aux parents qu'ils ont la possibilité d'éduquer leurs enfants et de leur donner une bonne santé.

Tamil Nadu : un garçon de 16 ans porte plainte contre son père

Elevé par sa grand-mère, quand Aravindh retourne chez ses parents il y a un an, son père le bat avec une ceinture et le force à travailler. Mais Aravindh veut continuer ses études et devenir ingénieur informatique. Son père continuant à le battre, il finit, à 16 ans, par appeler la police qui le recueille et le place dans un foyer pour enfants abandonnés. A Coimbatore, c'est le 11ème cas de mineur qui porte plainte et demande de l'aide à la police pour pouvoir continuer ses études.

Un recensement alarmiste pour les filles

Les données prévisionnelles du recensement révélées le 1^{er} avril 2011 ont alarmé le gouvernement indien. Il montre que le sex-ratio des enfants entre 0 et 6 ans est passé de 868 filles pour 1.000 garçons en 2001 à 866 filles pour 1.000 garçons en 2011 malgré les lois existant contre les avortements sélectifs.

Les données sont meilleures à Delhi qui ne compte que 1% de la population de l'Inde : le sex-ratio y est passé de 821 filles pour 1000 garçons en 2001 à 866 filles en 2011. Delhi est passé aussi d'un taux d'alphabétisation de 81,7% en 2001 à 86,3% en 2011, mais avec 91% de garçons scolarisés contre 81% de filles.

Gujarat : pas de filles pour les garçons à marier

Lors des réunions organisées par la communauté vishnouite, à Mahendergarh, pour arranger les mariages de leurs enfants, les filles sont difficiles à trouver. Le nombre de

garçons à marier est 10 fois supérieur au nombre de filles enregistrées. Le système de la dot, extrêmement coûteux dans la communauté, est cité comme responsable du déséquilibre du sex-ratio.

Sources : "Times of India", 2011.

**Près de 370 personnes
arrêtées pour 89
enfants sauvés, c'est
le bilan des vagues
d'arrestations menées
dans les réseaux de
trafics de mineurs en
Chine. Les opérations
ont eu lieu durant le
mois de juillet 2011**

Chine : vagues d'arrestations dans les réseaux de trafic d'enfants

Deux bandes distinctes de trafiquants, dont l'une s'était spécialisée dans le rapt de jeunes vietnamiennes, ont été démantelées dans 14 provinces chinoises. La presse officielle chinoise en a rendu compte le 27 juillet 2011.

C'est un calvaire de plus de 1.000 kilomètres que décrivent les enquêteurs. «Collectés» puis «assemblés» au Vietnam selon les termes employés par les trafiquants lors des écoutes téléphoniques, les mineurs traversaient la rivière Bei Lun qui marque la frontière avec la Chine sur des embarcations en bambous. Grimpés sur des motos filant à travers champs et rizières pour éviter les contrôles sur les routes, on leur faisait prendre des somnifères pour les conduire ensuite en bus jusqu'aux acheteurs dans les provinces du Guangxi et du Gangdong, au sud du pays.

S'ils constituent une minorité seulement des 89 enfants retrouvés le mois dernier dans 14 provinces, ces huit enfants vietnamiens illustrent une nouvelle fois le drame du déséquilibre des naissances en Chine, lié aux traditions et encore accentué par la politique de l'enfant unique. Car ce sont en majorité des filles qui sont enlevées pour être revendues aux familles cherchant une épouse pour leur fils, notamment dans les territoires les plus reculés.

Chaque enfant pouvait être revendu jusqu'à 40.000 yuans, un peu plus de 4.200 euros indique les enquêteurs qui affirment avoir résolu 39.194 affaires de trafic humain depuis avril 2009. Une manière aussi, avec ces coups de filets, de tenter de redorer le blason de l'institution. Plus de 2.600 agents ont été mobilisés pour l'occasion. En février dernier, des blogueurs chinois avaient décidé de se faire justice en organisant eux-mêmes les recherches d'enfants sur internet et critiquant le manque d'efficacité de la police.

RFI, avec notre correspondant à Pékin, Stéphane Lagarde, 27 juillet 2011.

Chine : des milliers d'enfants de migrants privés de rentrée scolaire à Pékin

Les petits Chinois ont eux aussi repris le chemin de l'école, mais pas les milliers d'enfants de travailleurs migrants fréquentant une vingtaine d'établissements non agréés qui viennent d'être abruptement fermés à Pékin.

Xie Changsheng a quitté sa campagne il y a 11 ans pour Pékin et une vie meilleure. Il vient de décider de rentrer dans sa province après la démolition de l'école de ses enfants.

Avec son épouse, Xie travaillait pour l'école Hongxing d'enfants de «mingong», les migrants, dans le nord-ouest de Pékin, où leur fils et fille de 5 et 6 ans suivaient la classe. Mais quand l'heure de la rentrée est arrivée la semaine dernière, des milliers de migrants installés à Pékin ont dû trouver de nouvelles écoles pour leurs enfants après la fermeture de 19 établissements qui fonctionnaient sans autorisation.

Le mois dernier, les autorités de Pékin avaient annoncé qu'elles fermeraient 24 écoles pour migrants non reconnues. A la fin août, cinq seulement bénéficiaient d'un sursis.

«Je suis complètement coincé», se lamente Xie. «Je me sens tellement maltraité par la société», dit ce chauffeur de 38 ans, qui ne voit plus d'autre possibilité désormais que de rentrer chez lui pour travailler la terre.

Selon les lois complexes de résidence en Chine, la plupart des migrants restent enregistrés dans leur localité d'origine et ne peuvent décrocher le «hukou» qui les autoriserait officiellement à résider dans la ville où ils sont venus travailler. Et sans ce sésame, leurs enfants n'ont pas accès aux écoles publiques, et les seules options sont les écoles pour migrants, payantes et souvent illégales.

Environ 10% des 433.000 enfants de migrants vivant à Pékin sont scolarisés dans plus de 100 écoles opérant sans autorisation, et le reste dans une soixantaine d'établissements pour migrants agréés, ou dans des écoles publiques.

Régulièrement, des campagnes de fermetures d'écoles de migrants ont lieu. Selon l'association l'Ami des travailleurs migrants, entre 2006 et 2010, ce sont des dizaines d'établissements qui ont été fermés.

Les services de l'Education à Pékin, qui ont refusé de répondre aux questions de l'AFP, invoquent généralement le non-respect des normes en matière de sécurité, y compris alimentaires, pour justifier les ordres de fermeture.

La principale de l'école de Hongxing, Xie Zhenqing, explique que sur ses 1.300 élèves - enfants d'employés du bâtiment, de vendeurs de légumes, ou de chiffonniers - plusieurs centaines ont été admis dans des écoles publiques après la fermeture de son établissement.

Certains ont été inscrits dans d'autres écoles pour migrants, environ 200 autres sont rentrés dans leur province d'origine et une poignée d'enfants, plus âgés, ont simplement renoncé à la scolarité pour aller travailler avec leurs parents. «J'ai reçu beaucoup de coups de téléphone», dit la principale, «il y a tant de parents qui cherchent encore une école».

La presse a largement rendu compte des opérations de fermeture des écoles de migrants, et de nombreux commentateurs ont critiqué la discrimination contre les migrants dans une capitale qui a prospéré grâce à cette main d'oeuvre.

«C'est une violation flagrante de l'égalité des citoyens en matière d'éducation», a déploré Yu Jianrong, chercheur d'un think tank gouvernemental, sur son compte de microblog.

Le groupe de presse Caixin a estimé sur son site internet que cette offensive avait pour but de faire partir les migrants de Pékin, métropole de près de 20 millions d'habitants où la croissance de la population pose de plus en plus de difficultés.

Mais, a averti Jonathan Hursh, fondateur de l'association Compassion pour les enfants de migrants, la capitale «cesserait de fonctionner» sans l'énorme afflux de main-d'oeuvre bon marché. Et le gouvernement n'a pas le choix: il sera bien obligé de régler la question de la scolarité de ces enfants.

D'après l'AFP, 7 septembre 2011.

Chine (Hunan) : kidnapping «d'enfants illégaux»

Lorsque les fermiers des villages de la région de Shaoyang ont un enfant hors quotas, ils le cachent du mieux qu'ils peuvent. Dans cette contrée misérable de la province du Hunan (sud-est), les officiels chargés d'appliquer la politique de l'enfant unique ont tous les pouvoirs. S'ils détectent un «enfant illégal», ils exigent le paiement d'une amende appelée «frais de compensation sociale». Cet impôt, qui peut atteindre jusqu'à neuf années du revenu annuel d'une famille, est censé représenter le fardeau supplémentaire que fait peser l'enfant en trop sur la société.

La plupart des paysans locaux étant incapables de payer, les officiels s'emparent alors de force de «l'enfant noir». Celui-ci est vendu l'équivalent de 700 euros à l'orphelinat de la ville de Shaoyang, qui à son tour le confie à des parents adoptifs étrangers en échange d'une somme d'environ 2.100 euros présentée comme une «contribution».

Ce lugubre commerce est illégal au regard de la loi chinoise, qui interdit aux officiels du contrôle des naissances de kidnapper les enfants. En cas d'insolvabilité des parents, ils ne sont habilités qu'à confisquer des volailles, des porcs ou des meubles.

Le kidnapping est pourtant la règle plutôt que l'exception depuis 2003 dans toute cette zone du Hunan. C'est ce qui ressort d'une enquête publiée en mai 2011 par le magazine *Caixin*. Au cours des années précédentes, plusieurs journaux, notamment le *South China Morning Post* de Hongkong, avaient dévoilé des faits semblables sans émouvoir les autorités. Cette fois-ci, l'agence Chine nouvelle a été autorisée à en faire état et une enquête officielle aurait été diligentée.

Selon *Caixin*, qui a enquêté dans les deux petits villages de Gaoping et Longhui, au moins 20 enfants ont été kidnappés et expédiés à l'étranger par la filière officielle. Certains n'étaient même pas hors quotas : il suffit que les papiers des parents ne soient pas tout à fait en règle. Il s'agit parfois aussi d'un enfant dont les parents travaillent à l'usine, loin du village et que l'on soustrait à un oncle qui le garde en pension. L'affaire est lucrative dans ces régions où le revenu annuel tourne autour de 1.000 euros. Entre 2003 et 2005, l'orphelinat de la ville voisine de Hengyang a acheté 810 bébés à des trafiquants spécialisés dans le kidnapping. Les coupables ont été condamnés en 2005 à des peines allant jusqu'à quinze ans de prison.

Nombre de parents ont mis longtemps avant de réaliser que les officiels du contrôle des naissances n'ont aucun droit de s'emparer de leur enfant, car ceux-ci les assuraient du contraire. Ces équipes de choc sont généralement assistées par des policiers et des juges. Le doute levé, certains fermiers ont commencé à s'organiser pour retrouver leurs enfants.

Pendant ce temps, de l'autre côté du Pacifique, aux États-Unis, un groupe de parents ayant adopté à Shaoyang vers 2005 a été alerté des pratiques douteuses de l'orphelinat par un article du *Los Angeles Times*, publié en septembre 2009. Ils ont fait parvenir dans ces villages les photos de leurs enfants devenus américains afin d'en avoir le cœur net.

C'est ainsi que Yang Libing, un travailleur migrant, a retrouvé sa fille. Elle avait été kidnappée par des officiels et vendue à l'orphelinat de Shaoyang en 2005. «Je l'ai reconnue au premier coup d'œil», a expliqué Yang au reporter de *Caixin*, qui est allé fouiller dans le dossier d'adoption de l'orphelinat de Shaoyang. Il a découvert un document, couvert de fausses signatures, attestant que la fille avait été abandonnée dans la rue.

«Libération», d'après Philippe Grangereau, 12 mai 2011.

En bref

FRANCE – FRANCE – FRANCE

Festival de Cannes : «SOS enfance sacrifiée»

La présence concomitante, le 16 mai sur les écrans cannois, de *The Tree of Life*, de Terrence Malick, *Hors Satan*, de Bruno Dumont (*Un certain regard*), et *My Little Princess*, d'Eva Ionesco (Semaine de la critique), ramène à une pénible évidence, qui défraie la chronique depuis le début de la manifestation : le thème de l'enfance sacrifiée vampirise le Festival. Il est rare qu'un motif s'impose à Cannes aussi rapidement, fortement, massivement.

Enfants malades (*La guerre est déclarée*, de Valérie Donzelli), enfants abusés (Polisse, de Maïwenn, Michael, de Markus Schleinzler), enfants ghettoisés (Toomelah, d'Ivan Sen), enfants abîmés par leurs parents, jusque dans leur vie d'adulte (*Le Gamin au vélo*, des frères Dardenne, *We Need to Talk about Kevin*, de Lynne Ramsay, *Footnote*, de Joseph Cedar, *Labrador*, de Frederikke Aspöck, *La Fin du silence*, de Roland Edzard).

Magnifiques ou discutables, solaires ou sordides, ces films rassemblent tous les genres (du drame à la comédie) et toutes les origines (de la France aux Etats-Unis, d'Israël à l'Australie).

Ce n'est plus une tendance, c'est un martyrologe universel, qui met à rude épreuve les festivaliers. Une chose est de le constater, une autre de l'expliquer.

De quel phénomène témoigne-t-il ? De quelle sourde inquiétude est-il le signe ?

Une hypothèse : l'empoisonnement des rapports parents-enfants et la faillite de la transmission que dénotent la plupart de ces films nous parlent d'un monde corrompu qui tremble sur ses bases, où les hommes n'ont plus le sentiment de garantir à leurs enfants la moindre pérennité sociale, morale ni même écologique. C'est à cette angoisse à la fois intime et collective que ces films donnent figure pour le moment.

«Le Monde» ; d'après Jacques Mandelbaum, 17 mai 2011.

Paris appelle Israël à respecter les droits de l'enfant

Le porte-parole du ministère des Affaires étrangères a indiqué le 20 juillet 2011 que la France appelait Israël à respecter la Convention internationale sur les droits de l'enfant, dont il est partie et à prendre en compte les recommandations qui lui sont faites par le Comité d'experts des Nations unies compétent pour cette convention, le cas échéant en procédant à un alignement de sa législation militaire sur la loi civile qui protège les mineurs en Israël. Le porte-parole s'exprimait lors d'un point presse, en réponse à un journaliste qui l'interrogeait sur un rapport publié le 18 juillet, par l'ONG israélienne B'Tselem, accusant les autorités sécuritaires de ce pays de violer la loi israélienne dans leur traitement des enfants et mineurs palestiniens pendant leur arrestation et détention.

Les services de sécurité sont accusés d'arrêter les jeunes régulièrement en pleine nuit, de les priver d'accompagnement

parental et de les pousser à avouer, sans qu'ils aient accès à une représentation au préalable que la loi israélienne exige. Menaces et mauvais traitements des enfants sont aussi cités dans le rapport.

Paris, iloubnan.info, 21 juillet 2011.

MONDE – MONDE – MONDE

Plus de 115 millions d'enfants font un travail dangereux

Fabrication de chaussures, agriculture, production de bananes, exploitation minière, métallurgie : selon un rapport du Bureau International du Travail, plus de 7% de la population mondiale des moins de 18 ans sont concernés. Ils constituent même plus de la moitié des enfants au travail. Très demandé par les employeurs, les enfants sont bon marché et sont «naturellement plus dociles et plus faciles à discipliner que les adultes».

S'il y a eu une légère diminution de l'utilisation d'enfants de 5 ans dans les travaux dangereux, l'augmentation du nombre d'enfants de 15 à 17 ans est forte. 60% sont des garçons.

48 millions d'enfants (5,6% de la population des enfants) en Asie, 39 millions (15% de la population locale de cette tranche d'âge) en Afrique sub-saharienne, 9,5 millions (6,7% des moins de 18 ans) en Amérique latine effectuent des travaux dangereux.

Gulnara Shanian, l'enquêtrice de l'ONU, relève que des employeurs sans scrupule utilisent des jeunes enfants dans des mines d'or clandestines, leur faisant manipuler du mercure pour extraire l'or.

«Produisant des bananes, des fleurs, de l'huile de palme, travaillant comme manœuvres ou comme chiffonniers, ils sont exposés à des violences physiques et sexuelles», conclue-t-elle.

<http://www.ilo.org/ipeinfo/product/viewProduct.do?productId=17095>

Jeunes prostituées aux USA

Quand on entend parler de trafic d'êtres humains, en particulier à des fins sexuelles, on ne peut imaginer que cela arrive aussi aux Etats-Unis, et pourtant si.

Bien souvent ce sont des filles très jeunes qui sont dans la rue, et qui vont être arrêtées et poursuivies. Et pendant ce temps là les proxénètes ne sont pas inquiétés.

Pourtant il s'agit d'un trafic tout aussi redoutable qu'au Cambodge par exemple,

Un ouvrage récent «Girls like us», de Rachel Llyod, survivante d'un réseau de prostitution forcée, met en évidence toute la complexité du problème.

Un point très intéressant que R. Llyod met en évidence est le fait que, si les enfants demeurent dans les réseaux et ne cherchent pas à s'échapper, c'est qu'ils ont un manque avéré d'estime d'eux-mêmes.

Rachel Llyod, britannique, a émigré aux USA à l'âge de 23 ans, une fois débarrassée de son protecteur. Elle a créé une institution de défense des droits des filles prises dans des réseaux de trafic : GEMS (Girls Educational and Mentoring Services) ; parallèlement elle a repris ses études et a pu achever un Master.

Les Américains ont une vision très stéréotypée des prostituées : jeunes filles en provenance de Corée, de Russie, du Mexique. En fait, le portrait type est une jeune fille de 13 ans, noire, vivant seule avec sa mère, laquelle a un petit ami qui va devenir violent avec elle, et elle se retrouvera dans la rue après une fugue...

R. Llyod se rappelle d'une très jeune prostituée, Nicolette, 12 ans, laquelle bien que blessée par son souteneur (au moins une côte cassée et une brûlure de fer à repasser) s'est retrouvée en détention dans un centre pour mineures et ce pour apprendre les « principes moraux ».

Notre pays serait mieux inspiré de prendre en considération ces enfants, de les protéger plutôt que de s'en débarrasser dans des centres de détention....

D'après le «New York Times», mars 2011.

USA : jeux vidéo violents

La Cour suprême des Etats-Unis a invalidé, le 26 juin, une loi californienne, votée en 2005 mais jamais appliquée, interdisant la vente ou la location de jeux vidéo violents aux mineurs. C'est la première fois que la plus haute juridiction américaine se prononce dans le débat opposant les défenseurs de la liberté d'expression, qui estimaient que cette interdiction était contraire au premier amendement de la Constitution américaine, et les tenants d'une interdiction "protectrice" pour les mineurs.

Le juge Scalia, membre de la Cour Suprême, n'a rien trouvé de très nouveau dans ce média qu'est le jeu interactif. Il s'est même laissé aller à faire un bon mot sur les Contes de Grimm : Grim en anglais signifie « menaçant », « sinistre ».

Et de trouver d'ailleurs d'autres exemples violents dans la mythologie grecque (!). Finalement les jeux vidéo sont même tout simplement de l'Art. Qu'importe s'ils peuvent conduire certains jeunes à la délinquance ; ils rempliront des prisons déjà très remplies...

D'après «CNN», 26 juin 2011.

Mexique : Ciudad Juarez, la police s'attaque à la traite des enfants

Au Mexique, dans la ville de Ciudad Juarez, au nord du pays, la police fédérale a arrêté et mis en examen 1.030 personnes suspectées d'être liées à des réseaux de traite d'enfants et d'exploitation sexuelle. Une opération policière d'envergure avait été déclenchée dans le centre-ville de Ciudad Juarez, qui a été encerclée, pour rechercher les centaines d'enfants enlevés par les organisations criminelles. La police a contrôlé les 24 bars, les discothèques et les hôtels de ce quartier très chaud. Elle a interpellé 500 hommes et 530 femmes, mais elle a surtout récupéré 20 fillettes dont les parents étaient sans nouvelle depuis des mois.

Cette opération coup de poing fait partie du programme Amber, qui permet une coopération étroite entre la police, les ONG, les familles, la population et les médias. Ce programme de recherche a été créé aux Etats-Unis en 1996 lors de l'enlèvement d'Amber Hagerman, une enfant de 9 ans qui avait disparu alors qu'elle faisait de la bicyclette.

Le programme a été adopté avec succès par plusieurs pays dont le Mexique. Les associations de défense des enfants espèrent que ce programme sera appliqué avec régularité pour enrayer les réseaux de prostitution qui pouvaient jusqu'alors agir en toute impunité dans cette ville considérée comme l'une des plus dangereuses du monde.

RFI.Reuters/Alejandro Bringas le 24 juillet 2011.

Maroc : une association de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants pousse un cri

Dans un courrier électronique, le coordonnateur régional Tanger/Tétouan de l'association « Touche pas à mon enfant » dénonce l'utilisation des enfants pour satisfaire les pulsions pédophiles de touristes européens. Selon lui, après l'arrestation du français John Ernest pour viol de jeunes enfants, d'autres affaires de viols sur enfants ont vu le jour au Maroc. En marge des accusations de Luc Ferry, c'est une affaire autour d'un ancien directeur français d'une école privée et d'un retraité espagnol qui ont été mises à jour.

Le 2 mai 2011, pour la première fois au Maroc, un étranger accusé d'abus sexuels sur des mineurs et de pornographie, a été condamné à 30 ans de prison par la cour d'appel de Kenitra, au nord du Maroc. Il s'agit de ce retraité espagnol qui a été condamné également à verser 50 millions de dirhams (4,5 M d'euros) à ses victimes âgées de 3 à 15 ans.

L'association « Touche pas à mon enfant » regrette que ces affaires ne soient découvertes que par hasard ou qu'après plaintes des parents, ce qui est fort rarement fait. Cette association milite depuis 2004 pour protéger les enfants marocains des agressions sexuelles de « touristes » orientaux et occidentaux. Elle mène des campagnes pour sensibiliser la population sur ce qui devient, selon elle, un véritable fléau, craignant que le Maroc ne devienne la destination privilégiée du tourisme pédophile.

Pour en savoir plus :

<http://www.toucheapasamonenfant.com/Accueil/tabid/65/Default.aspx>

Algérie : 340.000 enfants algériens travaillent

Selon Emmanuel Fontaine, représentant de l'UNICEF pour l'Algérie, 340.000 enfants sont exploités dans différents secteurs. Le représentant de l'UNICEF avoue que ce chiffre demeure la seule donnée sur la situation. En l'absence de statistique fiable, toutes les interprétations sont possibles. Ainsi, le ministre du Travail, Mr. Tayeb Louh estime que : « Toutes les données confirment que la situation en Algérie n'est pas inquiétante et que notre pays n'est pas concerné par des situations de pires formes de travail des enfants ».

Mais Fatah Achoura du mouvement citoyen des « Archs des Aurès » souligne que dans les carrières de pierres de T'kout : « La plupart des tailleurs de pierres, qui sont recrutés, ont entre 15 et 16 ans. 18 décès ont été jusque-là enregistrés, parmi les travailleurs ayant moins de 18 ans ». En période de vacances scolaires, on recrute même des enfants de 13 ans. Ces horribles formes de travail semblent omises ou plutôt ignorées par les représentants des organismes ayant pour tâche la protection de l'enfant en Algérie.

Selon El Watan, d'après Djedjiga Rahmani, 13 juin 2011.

Syrie : Hamza n'ira plus à l'école

« Ce qui fait l'homme, c'est la lumière » (Victor Hugo). Hamzah Al-Khatib fut un homme à 13 ans. Il est mort emportant avec lui cette part de lumière que donnent le courage et la dignité. Comme l'a écrit l'éditorialiste Abou Dib dans le quotidien libanais L'Orient-Le Jour (2 juin 2011), « Pour la Syrie, Hamza n'a pas été torturé. On l'a juste un peu tué ». C'est ainsi que commence un vibrant article de Tahar Ben Jelloun dans le Monde.

Quelques extraits : « Le visage poupin de ce gosse est dans la presse ; son corps découpé est en vidéo sur la Toile. Quatre

autres enfants ont subi des tortures analogues. Je ne sais pas quel âge ont les enfants de Bachar Al-Assad. Il paraît qu'il les a fait partir à l'étranger. Il a raison de les protéger. Il n'a pas le temps de s'en occuper. Mais qu'importe. Que ses services torturent à mort un gosse en dit long sur son humanité, sur sa vision du monde et du pouvoir. J'espère qu'un jour sa progéniture se souviendra du petit Hamzah».

«Hamza n'ira plus à l'école. Il n'écrira plus des slogans hostiles au régime de Bachar Al-Assad. Il ne chantera plus. Il est déjà considéré par certains comme Mohamed Bouazizi, le jeune Tunisien qui s'est immolé par le feu le 17 décembre 2010. Hamza, Mohamed et des centaines d'anonymes sont morts pour que le «printemps arabe» avec ses vents, ses bourrasques et sa grandeur, continue son chemin.

L'âme d'Hamza, frêle et légère, plane au-dessus des manifestants. On dit qu'elle ira au paradis. L'enfer est sur Terre, dans tant de pays arabes dont les dirigeants s'accrochent au pouvoir avec une pathologie pathétique».

«Le Monde», d'après Tahar Ben Jelloun, 12 juin 2011.

Cambodge : trafic d'êtres humains

Une loi récente interdit à tout étranger de plus de 50 ans, ou bien ne gagnant pas au minimum 1.700 euros par mois, d'épouser une Cambodgienne.

Les Cambodgiens espèrent ainsi limiter un trafic d'êtres humains qui touchent aussi les Philippines et la Thaïlande.

Le pays le plus «demandeur» reste la Corée du Sud. Ainsin des milliers de jeunes cambodgiennes auraient suivi un mari en Corée. Parfois les choses se passent bien, dans d'autres cas les jeunes mariées se retrouvent prostituées.

Pour autant, certaines ONG locales qui défendent les droits humains trouvent un effet pervers à cette loi : une jeune fille ne pourrait-elle pas avoir un mari susceptible de lui fournir un confort matériel au lieu de se retrouver probablement dans la rue ?

D'après «Courrier International», mai 2011.

Malaisie : discrimination puérile

Malaysian Airlines a décidé d'interdire les bébés en Première Classe sur ses vols A 380, comme elle le fait déjà sur ses vols 747. Les familles comprenant des bébés devront donc voler dans les autres classes, lesquelles continueront d'être équipées des matériels de change et d'avoir le personnel formé...

D'après CNN du 29 juin 2011.

Inde : née pour être prostituée

M. est une petite fille de 10 ans, elle vit à Calcutta, est à l'école et rêve de devenir docteur. Oui mais cela ne sera sans doute jamais une réalité.

La maman de M. se prostitue et comme l'indique Ruchira Gupta, responsable de l'ONG «Apne Aap», 90 % des filles de prostituées se retrouvent prostituées elles-mêmes.

Heureusement, M. est prise en charge par une autre ONG «New light shelter». Mais pour autant elle peut à tout moment se retrouver vendue à un bordel. L'Inde est le leader mondial en nombre de personnes victimes de trafics humains dans le monde.

Si M. est mise en quelque sorte à l'abri en étant envoyée chez des grands parents à la campagne, elle pourrait aussi être vendue par ceux-là, si à un moment donné la pauvreté l'impose...

On est désarmé aujourd'hui, au 21ème siècle, pour faire changer simplement les choses. Quand on parle d'esclavagisme, on pense à la fin du 18ème siècle et aux envois d'esclaves vers les Amériques. On parlait alors au maximum de 80.000 personnes ainsi migrées de force par an. Aujourd'hui, c'est environ 1,8 million d'enfants qui se retrouvent dans le trafic sexuel chaque année...

D'après « le New York Times » du 26 mai 2011.

Bangladesh : fabrique de mendiants

Le gamin a environ 7 ans. Il est couvert de plaies et a même son pénis quasiment coupé.

Son père vient de le conduire à la police. Laquelle constate une fois de plus que des gangs spécialisés dans la fabrication de petits mendiants handicapés viennent encore de sévir...

Mohammad Sohail qui est en charge du «Rapid Action Battalion» précise que les enfants sont souvent kidnappés et qu'en plus des maltraitements ils sont à peine nourris et se retrouvent bien souvent dans des situations de malnutrition aigue. Certains enfants, qui ne servent plus à rien, sont tués purement et simplement...

L'activiste des droits humains Khan a précisé que trop peu de cas sont déclarés à la police et qu'ainsi on continue de voir des enfants souvent handicapés mendier dans les rues de Dakha. Des lois ont bien été mise en place mais les condamnations sont faibles (...3 ans de prison pour avoir forcé un enfant à mendier) et laxistes dans leur mise en œuvre.

D'après CNN, 13 mai 2011.

Agenda

FILM

«POLISSE»

de Maïwenn, avec Joey Starr, Maïwenn, Karin Viard - film français, octobre 2011, 2 h 14.

Le quotidien de la brigade des mineurs de Paris en lutte contre la maltraitance des enfants. Ce sont les gardes à vue de pédophiles, les arrestations de pickpockets mineurs mais aussi la pause-déjeuner où l'on se raconte ses problèmes de couple. Ce sont les auditions de parents maltraitants, les dépositions des enfants, les dérives de la sexualité chez les adolescents, mais aussi la solidarité entre collègues et les fous rires incontrôlables dans les moments les plus impensables. C'est savoir que le pire existe, et tenter de faire avec...

«LE GAMIN AU VELO»

de Jean-Pierre Dardenne et Luc Dardenne, avec Cécile de France, Thomas Doret, Jérémie Renier - Comédie dramatique franco-italo-belge, mai 2011, 1 h 27.

Cyril, bientôt 12 ans, n'a qu'une idée en tête : retrouver son père qui l'a placé provisoirement dans un foyer pour enfants. Il rencontre par hasard Samantha, qui tient un salon de coiffure et qui accepte de l'accueillir chez elle pendant les week-ends. Mais Cyril ne voit pas encore l'amour que

Samantha lui porte, cet amour dont il a pourtant besoin pour apaiser sa colère et surmonter sa souffrance...

EXPOSITION

«ENFANCES»

Musée du Louvre - aile Denon, entresol, salle Donatello

Cette exposition a été conçue spécialement pour les non-voyants et les malvoyants et bien sûr les enfants. Elle met en scène 18 moulages de l'Antiquité au 19^{ème} siècle. Le Louvre présente cette exposition pendant deux ans et offre un aperçu des différents modes de représentation de l'enfance au cours des siècles. Les oeuvres sont des représentations des sculptures originales en plâtre, en résine ou en terre cuite, de taille identique aux originaux du musée. Chacune est accompagnée d'un texte en braille ou en gros caractères et d'échantillons du matériau de la création originale. Des audioguides sont aussi à disposition.

„Le Monde“, Dossiers-Documents, septembre 2011

LIVRES

«PETITE ENFANCE : POUR UNE PREVENTION PREVENANTE»

par le collectif «Pas de 0 de conduite», Erès, 2011.

Face à la ténacité du pouvoir politique pour installer une prévention prédictive, un contrôle et un formatage précoce des enfants, le collectif Pasde0deconduite reste mobilisé. Parce qu'un enfant n'est pas un organisme programmé et programmable, rien n'est définitivement joué dans l'évolution d'un être humain, ni à 3 ans ni à 7 ou 15 ans. Le collectif Pasde0deconduite persiste et signe : la prévention prévenante est une finalité en soi qui n'a pas à se nicher à l'ombre des politiques de sécurité.

Dans ce manifeste, destiné à devenir un document de référence, le collectif Pasde0deconduite interroge les fondements scientifiques et politiques des programmes de promotion de la santé mentale et appelle à en cerner les enjeux humains, scientifiques, sociaux, politiques, démocratiques et éthiques. Il défend une recherche qui prend appui sur toutes les approches théoriques et relie les disciplines entre elles, une recherche qui ne soit pas soumise aux intérêts financiers des lobbies pharmaceutiques. Enfin il propose et valorise des pratiques existantes qui ont prouvé leur pertinence ainsi que des dispositifs innovants dans les domaines de la prévention pour les enfants.

«CLINIQUE DE L'ENFANT»

par Amal HACHET, Armand Colin, 2011 (collection 128)

À l'intersection des champs clinique, social et judiciaire, cet ouvrage est consacré à l'approche psychothérapique et à l'évaluation en clinique infantile. Les concepts théoriques fondamentaux en psychologie de l'enfant sont illustrés par des études de cas, dans des contextes cliniques variés : thérapeutique, scolaire et socio-judiciaire. Parallèlement, une réflexion est engagée au sujet de la pertinence de la politique actuelle, dominée par le diktat du «zéro de conduite» et l'obsession de «tout évaluer» : l'enfant, les soins et les soignants.

Sur la base d'une riche pratique clinique et analytique auprès d'enfants, cet ouvrage répond aux besoins de ceux qui, dans le cadre de leurs études ou profession, sont confrontés aux troubles infantiles, tout en soulignant les enjeux éthiques liés à cette pratique.

«DES ENFANTS VENUS DE LOIN»

Histoire de l'adoption internationale en France

par Yves DENECHERE, Armand Colin, 2011

En 2010, plus de 3.500 enfants étrangers sont arrivés en France, dont près de 1.000 venus d'Haïti après le séisme dévastateur qui a touché le pays. Les débats sur la meilleure manière de venir en aide aux enfants et sur les procédures de l'adoption internationale renouvellent des interrogations déjà anciennes autour du désir d'enfant, du sentiment humanitaire et du droit international. Pour les adoptés, les adoptants et tous ceux qui s'intéressent à ce sujet, regarder en arrière est un bon moyen de mieux comprendre les enjeux d'aujourd'hui.

Pour la première fois un ouvrage présente une histoire de l'adoption internationale qui permet de replacer dans leur contexte les histoires personnelles toujours particulières des uns et des autres. Des archives consultées et des témoignages recueillis émergent les différents temps de l'adoption internationale, ses évolutions géographiques et sociologiques, les rôles des différents acteurs. Des épisodes méconnus et des perspectives nouvelles enrichissent la connaissance d'un phénomène de société qui ne laisse personne indifférent.

«LA MALTRAITANCE FAMILIALE»

Dévoiler, intervenir, transformer

par Gérard SALEM, avec Nahum Frenck, Francine Ferguson et Nicolas Rechsteiner, Armand Colin, 2011

Violences physiques, emprise psychologique, persécutions mentales, inceste et abus sexuels, négligences, rejets, abandons : la maltraitance familiale, mieux explorée aujourd'hui, déploie sa fresque accablante sous nos cieux comme ailleurs, auprès des pauvres comme auprès des riches, des érudits comme des illettrés. Ce livre propose, sans complaisance ni sensationnalisme, quelques clefs de compréhension de cette «banalité du mal» (pour paraphraser Hanna Arendt) – ici chevillée à notre condition familiale. Ce ne sont pas de victimes explorées et de monstres dont il est question ici, mais d'une intersubjectivité altérée, débouchant sur des conduites destructives, comme s'il existait au monde l'on ne sait quel «droit de faire du mal aux siens». L'ouvrage reflète l'expérience de terrain d'une équipe interdisciplinaire (psychiatres, psychologues, éducateurs), spécialisée dans les thérapies systémiques des familles maltraitantes. Il présente les multiples facettes de la maltraitance, décrit quelques configurations familiales spécifiques et propose des stratégies thérapeutiques, l'ensemble étant illustré de vignettes cliniques et de génogrammes familiaux. Cette approche novatrice par sa perspective comme par ses techniques se fonde en premier lieu sur les ressources, les compétences et la résilience naturelle de n'importe quelle famille.

«ADOLESCENTS DELINQUANTS ET LEURS PARENTS»

Bandes et violences en groupe

par René-André BRISEBOIS, Bernard GAILLARD et Sylvie HAMEL, L'Harmattan, 2011

Cet ouvrage propose une lecture clinique, soutenue par les approches psychanalytique, phénoménologique, anthropologique et psychocriminologique de l'adolescent désigné comme délinquant. Il s'appuie sur des recherches cliniques menées en France et au Québec. Il questionne les phénomènes des bandes, des fugues, des fêtes entre

adolescents, des viols en réunion, des pratiques éducatives en milieu fermé, du lien à la famille.

«LES PROBLEMES D'AUTORITE AVEC L'ENFANT ET L'ADOLESCENT»

par Francis ANCIBURE et Marivi GALAN-ANCIBURE,
éditions Dunod, 2011 (préface de Jean-Pierre Rosenczveig).

Une des plaintes majeures de l'adulte en charge d'éducation concerne le défaut d'autorité et le refus que l'enfant ou l'adolescent exprime par la crise d'indiscipline ou le passage à l'acte associé parfois à l'agression. Il serait cependant inexact d'affirmer que les jeunes refusent l'autorité : pour "s'y retrouver" dans le monde contemporain, ils aspirent à une autorité légitime, parfois même ils l'exigent. Le rejet des prescriptions de leurs aînés est une protestation contre la maladie de l'autorité. Car l'autorité elle-même est malade ou rend malade comme le montre la prolifération des troubles alimentaires ou du comportement. Loin d'instaurer un ordre pacifiant, la société repose sur un pouvoir sans autorité. La tyrannie de la consommation que l'on connaît aujourd'hui est l'envers de l'autorité : elle nourrit le désespoir juvénile, accroît la frustration dans une proportion jamais égalée dans l'histoire et suscite des accès de violence extrême. Cet ouvrage basé sur des cas cliniques et éducatifs montre que dans un monde dépeint comme brutal et incontrôlable, les sujets consentent à l'autorité à la condition d'élaborer un style de vie qui rend possible de «vivre ensemble» sans aliéner leur singularité.

«PARENTS OU MEDIAS, QUI EDUQUE LES PREADOLESCENTS ? » Enquête sur leurs pratiques TV, jeux vidéo, radio, internet

par Sophie JEHEL, Erès, 2011

Les parents et l'école n'ont plus aujourd'hui le monopole de l'éducation. L'influence des discours extérieurs - celle des pairs comme celle des médias - sur les préadolescents est favorisée par les modèles dominants d'autorité parentale qui valorisent le développement personnel et l'autonomie des jeunes. Or les médias, de par leur double nature culturelle et industrielle, véhiculent des contenus (violence, crudité, télé-réalité) qui justifient la vigilance des adultes. À partir d'une enquête auprès de plus de 1.000 préadolescents et de leurs parents qui croise le point de vue des uns et des autres, l'auteur donne des clés pour mieux comprendre les stratégies parentales d'éducation avec les médias mais aussi les stratégies des préadolescents eux-mêmes, qui varient selon leur genre et leur environnement social.

À travers une analyse objective des relations enfants-parents-médias, elle montre que le rôle des parents et des éducateurs reste décisif, particulièrement à l'âge charnière de la préadolescence. La transmission verticale continue donc à assurer une forme essentielle de protection et d'éducation. La question des médias ne peut cependant être cantonnée à la sphère de l'intimité ou même de la vie privée familiale au prétexte que chaque individu (enfant ou parent) peut gérer en toute autonomie et liberté son rapport expressif aux médias. Elle relève d'un débat citoyen qui engage la communauté des adultes pour assurer une corégulation des médias compatible avec l'enjeu anthropologique que représente l'éducation des plus jeunes.

DOCUMENTATION

«ADOPTION : BLESSURES SECRETES»

documentaire de Sarah Lebas et Bruno Joucla.

Rien n'est facile dans l'adoption, ni pour les enfants, ni pour les parents. C'est ainsi que chaque année, environ 10% (contre 2% seulement selon les statistiques officielles) des petits adoptés sont rendus à l'Aide sociale à l'Enfance ou renvoyés dans leur pays d'origine parce qu'ils souffrent de troubles ou que l'incompréhension s'est installée avec ceux qui les ont adoptés.

La réalisatrice prend le problème de l'adoption à la source, du côté des adoptés.

«De même qu'un adoptant doit faire le deuil de l'enfant biologique, un enfant adopté est d'abord un enfant abandonné». Il n'est pas facile de devenir du jour au lendemain parent d'un enfant qui débarque avec un passé, comme il n'est pas facile pour un enfant d'adopter de nouveaux parents. Le rêve de certaines familles adoptives peut se transformer en profond désarroi.

Le docteur Jean-Jacques Choulot, créateur de la première COCA (Consultation d'orientation et de Conseil en Adoption), au sein du service pédiatrique de l'hôpital de Pau, a démontré depuis longtemps l'utilité de suivre enfants et parents durant de longues années pour que s'édifie entre eux un lien heureux et durable. Pour aider les familles en détresse, de plus en plus de structures voient le jour. Il existe désormais 18 COCA en France.

Les chiffres de l'adoption :

En 2009, en France, 26.000 parents étaient en attente d'un enfant. Seules 3.000 adoptions ont été réalisées.

L'adoption internationale représente 80% des adoptions en France, soit 3.504 enfants en 2010, avec de plus en plus de grands et de fratries.

Seul 1 adopté sur 5 vient de France. Sur les 23.000 enfants placés par les services sociaux, moins d'1% sont adoptables, soit 764 pupilles de l'Etat pour l'année 2006.

La France est le quatrième pays d'accueil d'enfants étrangers adoptés après les Etats-Unis, l'Italie et l'Espagne.

Elaboration et préparation de La Lettre :

Brigitte Delcros

Mise en page : Elisabeth Dehédin

*Rédaction : Philippe Brizemur, Jean-Luc Cheyrouze,
Elisabeth Dehédin, Brigitte Delcros, Michaël Lakin,
Anne Lepage, Lionel Quille*

Relecture : Jean-Claude Alt

la lettre

DE LA COMMISSION ENFANTS

Amnesty international - Commission enfants
76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19
Tél : 01 53 38 65 65
Ligne directe : 01 53 38 65 32 le jeudi
Fax : 01 53 38 55 00
E-mail : comenfants@amnesty.fr
<http://www.amnesty.fr/enfants>

N.B. : Les opinions développées dans cette revue de presse sont celles des journalistes et non forcément celles de la Commission Enfants.